écho des entreprises

octobre 2009

5

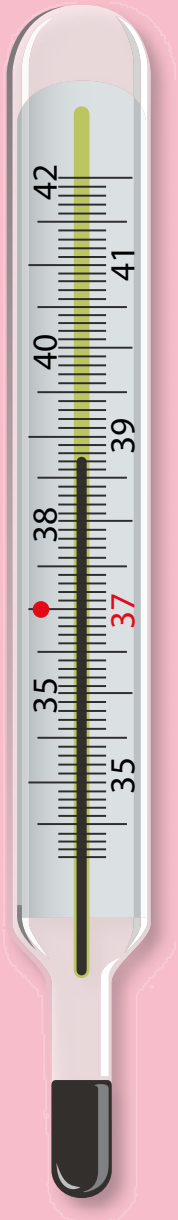

Nouvelle grippe : mode d'emploi page 41

Editorial page 5
Budget 2010: une optique à court terme

Actualité page 11
Contrat d'initiation à l'emploi

Opinion page 49
Barroso et les entreprises

PostEnveloppe+

J’envoie mon courrier et je sais qu’il est bien arrivé

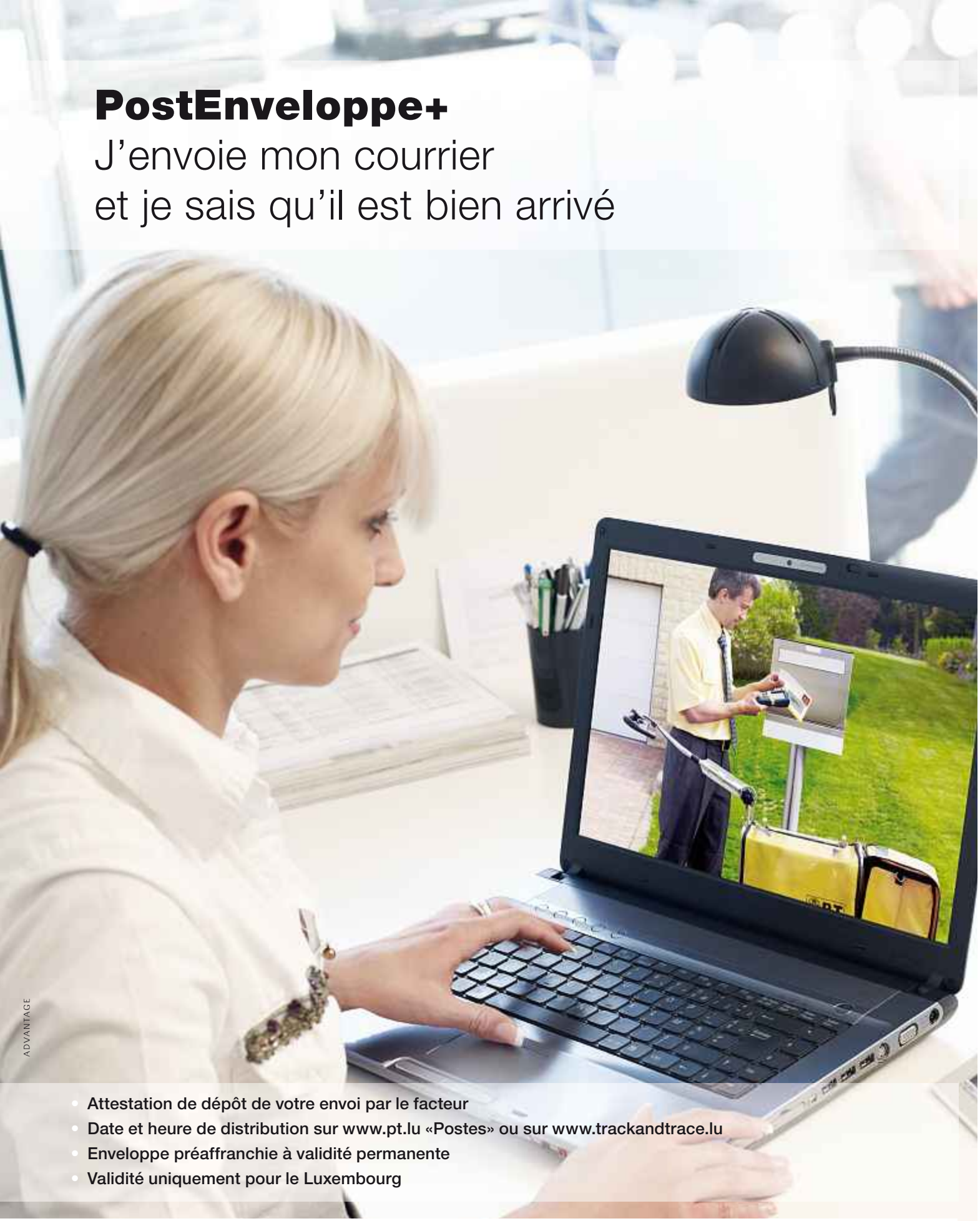

ADVANTAGE

- Attestation de dépôt de votre envoi par le facteur
- Date et heure de distribution sur www.pt.lu «Postes» ou sur www.trackandtrace.lu
- Enveloppe préaffranchie à validité permanente
- Validité uniquement pour le Luxembourg

POSTENVELOPPE+ | **Le prêt-à-poster avec suivi**

P&T LUXEMBOURG

Division des Postes - L-2998 Luxembourg - Téléphone: 8002 3210 - www.pt.lu

Sommaire

Echo des entreprises
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
E-mail : echo@fedil.lu

Service publicité :
Chantal.Hubsch@fedil.lu
(+352) 43 53 66 - 604

Editeur : Fedil a.s.b.l.
Business Federation
Luxembourg
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Paraît 6 fois par an
Abonnement annuel
14,50 EUR (Luxembourg)
15,50 EUR (Etranger)

Directeur :
Nicolas Soisson
Rédacteur en chef :
Jo Clees

Ont collaboré à ce numéro :
Jo Clees, Tom Hermes,
Marc Kieffer, Romain
Lanners, Magalie Lysiak,
Georges Santer, René Winkin
Henri Wagener

Conception :
Vidale-Gloesener
Impression et mise en page :
Imprimerie Centrale S.A.

La reproduction des articles
est autorisée moyennant
indication de la source

Fedil
Business Federation
Luxembourg

5 **Editorial**
Budget 2010 : une optique à court terme

6 **Interview**
Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

11 **Actualité**
Contrat d'initiation à l'emploi / Eco.lu - Portail des économistes / Creditreform - Augmentation des faillites / INFPC – Aides en matière de formation / Jan de Nul Group launches Leiv Eiriksson / Salon du Bourget – 1ère participation luxembourgeoise / Cellules photovoltaïques développées au Luxembourg / Atoz – Les nouvelles règles de TVA / Laboratoire Ketterthill – ISO15189 / OPC – Recueil de la législation /

41 **Focus**
Nouvelle grippe : mode d'emploi

49 **Opinion**
Barroso et les entreprises

51 **Chronique juridique**
Jeter ou conserver ? La gestion des documents salariaux

55 **Carte blanche**
Optimiste mais réaliste par Frank Wagener, administrateur délégué de Dexia-Banque internationale à Luxembourg

LA MONTRE DU LEADER

L'Oyster Perpetual Day-Date est la référence de l'élite mondiale. Créée en 1956, elle fut la première montre à indiquer non seulement la date, mais aussi le jour de la semaine en toutes lettres. Ce calendrier est désormais proposé dans un choix de 26 langues. Reconnue dans le monde entier et portée par les plus grands, la Day-Date, disponible exclusivement en platine et en or 18 ct, représente la quintessence de l'innovation et du prestige. Aujourd'hui, la Day-Date II, majestueuse avec son diamètre de 41 mm, donne une nouvelle dimension à la collection et répond ainsi à tous les styles de réussite. L'histoire continue sur ROLEX.COM.

THE DAY-DATE

goeres
HORLOGERIE

22, rue Philippe II • L-2340 Luxembourg • www.goeres.lu
Tél. +352 44 55 78 • Fax +352 45 75 65 • horlogerie@goeres.lu

ROLEX

Passerelle
Esch/Alzette

Plus de projets :
www.cdclux.com >

Entreprise Générale
Voirie, réseaux divers
Bâtiments
Rénovation
Génie civil

cdc

La compagnie de confiance.

T +352 - 48 59 59 - 1 > secretariat@cdclux.com

Budget 2010 :
une optique à court terme

Le projet de budget pour l'année 2010 s'inscrit dans un contexte économique difficile. La régression du PIB est estimée, pour 2009, à quelque 4% et les perspectives pour 2010 demeurent incertaines. Le gouvernement table sur une croissance du PIB de 1 à 1,5%, scénario que la Fedil estime optimiste.

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a qualifié le projet de budget pour 2010 de « budget anti-crise ». Ainsi, les dépenses budgétaires connaissent une croissance de presque 6%, résultat d'une hausse importante à la fois des dépenses d'investissement et des transferts sociaux, ceci dans le but de maintien du pouvoir d'achat des ménages. Les dépenses de fonctionnement de l'Etat (hors salaires et loyers) n'augmentent que de 1,5%, a précisé le ministre des Finances.

Du côté des recettes budgétaires, les conséquences de la crise financière d'abord, de la crise économique ensuite, se font clairement ressentir. Les recettes fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des communautés, de la TVA ou encore de la taxe d'abonnement diminuent en 2010 de l'ordre de 15% par rapport à 2009, seul l'impôt sur les traitements et salaires devrait connaître, selon les estimations du gouvernement, une légère progression. La forte croissance des dépenses, d'un côté, la forte baisse des recettes fiscales, de l'autre, se soldent par un déficit budgétaire de l'ordre de 2,2 milliards d'euros. Le déficit de l'administration publique, y compris les comptes de la sécurité sociale et les finances communales, atteint quelque 4,4% ou 1,6 milliards d'euros.

La proposition du gouvernement de maintenir les investissements de l'Etat ainsi que le pouvoir d'achat des ménages à un haut niveau peut être partagée par la Fedil. En effet, la demande intérieure, tant du côté public que privé, restera soutenue et de ce fait consolidera l'activité du secteur et des entreprises qui en dépendent.

Que l'ensemble des dépenses budgétaires connaissent cependant une croissance de l'ordre de 6% en temps de crise doit être critiqué par la Fedil. D'abord parce que l'Etat mène une politique budgétaire qui s'inscrit à l'encontre de la réalité économique et financière. A l'image des entreprises, qui sont obligées de revoir leur budget pour les années 2009 et 2010 vers le bas et de réduire leurs frais de fonctionnement, y compris les frais de personnel, l'Etat aurait, dans le cadre du budget 2010, pu faire preuve de sa capacité de faire des économies et d'adapter son train de vie à une situation financière des plus délicates.

Ensuite, il faut savoir que les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Si la situation financière de l'Etat, dans une comparaison internationale est encore relativement saine, l'étroitesse de l'économie luxembourgeoise fera que la marge de manœuvre est très faible. L'économie luxembourgeoise n'a pas les capacités financières pour garantir dans les années à venir, à la fois le service de la dette et le financement des dépenses tant d'investissement que de fonctionnement de l'Etat.

Dans ses conclusions, à l'occasion de la présentation du projet de budget 2010, le ministre des Finances a mis en évidence la nécessité de définir, dans les mois à venir, une stratégie de sortie de la politique d'endettement. La Fedil souscrit pleinement à cette démarche et offre, dès à présent, son concours au gouvernement pour discuter des voies et moyens pour traduire cette stratégie en termes concrets. Elle déplore toutefois que la chance qu'a constituée le budget 2010 pour faire un premier pas dans cette direction n'ait pas été saisie.

Nicolas Soisson, directeur de la Fedil

Jeannot Krecké

ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

A l'issue des élections législatives de 2004, Jeannot Krecké est nommé ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ainsi que ministre des Sports en date du 31 juillet 2004. Lors de la reconduite du gouvernement de coalition CSV-LSAP issu des élections législatives de 2009, Jeannot Krecké garde les portefeuilles de ministre de l'Économie et du Commerce extérieur.

Concernant la création d'un guichet unique « autorisation », est-ce que le gouvernement a la ferme intention de généraliser le délai de réponse de trois mois et qu'en est-il du principe de silence de l'administration vaut accord? Dans quelle mesure un guichet unique pourra-t-il assurer les missions de conseil envers les requérants, de coordination des administrations impliquées et de surveillance du respect des délais administratifs ?

« La directive « services », que nous sommes en train de transposer en droit national, impose aux Etats membres de l'Union européenne de prévoir dans toutes les procédures d'autorisation un délai de réponse qui varie en fonction du type de la demande, mais ne devrait pas excéder ce qui peut être considéré comme raisonnable compte tenu de la difficulté du dossier et des éléments à vérifier par l'administration. Je pense d'ailleurs que les délais devraient être connus d'avance. Actuellement, nous connaissons le principe du refus implicite de l'administration après un silence de trois mois. Je plaide pour l'introduction rapide du principe « absence de réponse vaut autorisation » dans tous les secteurs économiques. D'ailleurs, le programme gouvernemental prévoit l'extension de ce principe au delà des matières entrant dans le champ de la directive « services ». Les chambres professionnelles doivent continuer à exercer leur mission de guichet unique « physique » car, en raison des compétences qu'ils ont développées, l'espace « entreprises » de la Chambre de commerce et le centre des formalités de la Chambre des métiers constituent des relais de choix entre l'administration et les entreprises. Je m'attends à ce que ces centres puissent être mandatés par les entreprises pour enclencher les procédures via le prochain guichet unique « électronique » par lequel devront transiter à terme que toute demande et toute décision. Toutefois, le guichet ne peut se substituer aux autorités compétentes qui demeureront responsables de leur action ».

Suite au mouvement de libéralisation des marchés de l'énergie en Europe, on a pu observer une convergence des prix. Dans ce contexte et dans un souci d'éviter une pénalisation des entreprises intensives en énergie, une attention particulière devra être accordée aux options politiques à prendre dans les domaines de l'organisation des marchés, de la mise en œuvre des objectifs de production d'énergies renouvelables et de la tarification réglementée, y compris la taxation. Comment le gouvernement compte-t-il agir afin de renforcer la compétitivité prix dans le domaine de l'énergie ?

« Le Luxembourg a mis en route une réforme fondamentale de l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz naturel nationaux et je crois pouvoir dire que cette législation est très favorable en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les clients, que ce soient des clients résidentiels ou des clients industriels et commerciaux. Ainsi, chaque client est libre de choisir le fournisseur qu'il veut. Le transport de l'électricité et du gaz reste soumis à la régulation par l'Etat tandis que toutes les activités commerciales ont lieu dans un marché libre et concurrentiel. En outre, nous oeuvrons en vue d'une meilleure interconnexion du réseau luxembourgeois avec celui des pays limitrophes afin d'améliorer l'accès au réseau. La politique du gouvernement sera donc une politique d'ouverture des marchés et d'accès aux marchés. En ce qui concerne la tarification de l'énergie en général ainsi que les mécanismes de soutien aux renouvelables, il faudra les analyser à la lumière des objectifs contraignants du Luxembourg en matière des réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'énergies renouvelables. Dans le contexte de l'élaboration des nouveaux plans d'action dans ces deux domaines, il y aura lieu de discuter les mesures

Photos : wide.lu

« Je plaide pour l'introduction rapide du principe « absence de réponse vaut autorisation » »

« Nous œuvrons en vue d'une meilleure interconnexion du réseau luxembourgeois »

« Le renforcement de la compétitivité du site luxembourgeois fait partie des priorités du gouvernement »

à prendre au niveau national ainsi que les mécanismes de financement y relatifs. Je suis d'avis que nous devrions développer une approche ouverte tout en visant la réduction maximale des charges à supporter par les entreprises luxembourgeoises ».

L'Union européenne limite de plus en plus les possibilités de subventions étatiques aux entreprises. Quelles mesures est-ce que le gouvernement prévoit pour préserver l'attractivité du site luxembourgeois et attirer de nouveaux investisseurs et entreprises face à ces restrictions ?

« Le renforcement de la compétitivité du site luxembourgeois tant pour les investissements endogènes et exogènes que pour la recherche-développement et l'innovation fait partie des priorités du gouvernement. Le cadre légal et réglementaire, l'environnement fiscal, l'infrastructure d'accueil et surtout l'accès aux richesses intellectuelles et les gisements de savoir-faire sont autant de facteurs de compétitivité qui pèsent autrement plus lourd que les subventions étatiques. D'ailleurs, le sevrage des aides étatiques ne concerne pas uniquement le Luxembourg mais reflète une tendance lourde de la Commission européenne qui affecte tous les Etats membres dans une optique de renforcer et d'améliorer le fonctionnement sans heurts du marché intérieur ».

Les entreprises déplorent souvent une pénurie de surfaces pour l'implantation, la relocalisation ou l'agrandissement de leurs installations. Quelles seront les prochaines étapes concrètes après la présentation du plan sectoriel en printemps. A quel degré les 330 ha annoncés dans ce plan sont-ils disponibles ?

« Dans un premier temps un inventaire complet des terrains classés dont ceux qui sont déjà occupés a été établi. Il s'avère que nous disposons d'un potentiel en surfaces brutes existantes d'environ 1.458 hectares. Par le biais de calculs d'extrapolation nos besoins futurs d'ici 2020/2030 ont été chiffrés. En tenant compte de prévisions faites au niveau de la croissance de l'emploi ainsi que du potentiel de 1.458 hectares qui sont en principe disponibles, le besoin en surfaces supplémentaires a été estimé à 330 hectares jusqu'en 2020. Dans ces 330 hectares sont compris certains terrains qui doivent être reclassés ainsi qu'une réserve de flexibilité. A l'inverse de la plupart des 1.458 hectares susmentionnés, ces terrains ne peuvent pas être rendus disponibles à court terme, car nous devons attendre l'adoption définitive du plan sectoriel afin de pouvoir commencer à ouvrir leur mise en exploitation. Avant d'être finalisé et déclaré obligatoire par règlement grand-ducal, le projet de plan sectoriel fait encore l'objet d'un rapport d'évaluation de ses possibles incidences environnementales ainsi que des diverses consultations imposées par la législation ».

Interview : Jo Clees

BAATZ

GENIE CIVIL
CONSTRUCTIONS

Terrassements
Travaux de voirie

Travaux d'infrastructure pour zones industrielles et lotissements

Battage de palplanches par vibro-fonçage

Pieux forés en béton armé

Démolitions metalliques et de béton armé

Travaux en béton armé

Fourniture de bétons préparés

Siège social:
98, rue du Grünewald
L-1912 Luxembourg
Téléphone: 42 92 62-1

Adresse postale:
B.P. 238
L-9003 Ettelbruck
Téléphone 81 89 81
Téléfax 81 77 09

Contrat d'initiation
à l'emploi

Les organisations patronales réunies au sein de l'UEL saluent l'initiative du gouvernement d'instaurer une mesure pour « atténuer les effets de la crise économique sur le chômage des jeunes » souhaitant intégrer le marché du travail en automne. Il s'agit en l'occurrence du contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique. Un projet de loi vient d'être déposé à cet effet à la Chambre des députés et sera soumis au vote dès la rentrée parlementaire.

L'idée motrice du projet est d'offrir une véritable perspective aux jeunes diplômés alors qu'ils ont répondu aux attentes de notre société en réussissant leurs parcours scolaire et universitaire et d'éviter ainsi qu'ils soient d'emblée exclus du marché du travail. Pour rappel, l'UEL avait en février 2009 proposé l'instauration d'une telle initiative dans le cadre de ses « 100 mesures pour redresser la compétitivité et relancer l'activité économique ».

Les organisations patronales se chargent d'informer leurs ressortissants des éléments essentiels du projet et encouragent les entreprises à utiliser cet instrument pour offrir une première expérience professionnelle aux jeunes diplômés et les initier ainsi à la vie active. Les conditions et modalités régissant les relations entre les jeunes et les entreprises telles qu'elles ont été arrêtées par le gouvernement dans le projet de loi en question peuvent se résumer comme suit :

- Cette mesure s'adresse aux jeunes de moins de trente ans détenant un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, un brevet de technicien ou de technicien supérieur, un bachelor ou un master.
- L'indemnité que toucheront les jeunes est de l'ordre de grandeur de 120 à 150% du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés en fonction du diplôme.
- Les aides étatiques s'élèvent à 40% de l'indemnité touchée par le jeune.

Les responsables de l'UEL lors de la présentation

- En cas d'embauche du jeune diplômé au terme de la mesure moyennant un CDI, l'entreprise touchera une prime unique correspondant à 30% de l'indemnité touchée par le jeune.
- Le jeune bénéficie d'une priorité d'embauche pendant une durée égale à celle de son expérience en entreprise.

Toute entreprise intéressée peut dès à présent adresser son offre de première expérience à un ou plusieurs jeunes à son organisation patronale. L'UEL rassemblera ces offres de sorte qu'une prise de contact entre jeunes et entreprises puisse déjà avoir lieu le cas échéant en amont de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure, les organisations patronales mettront à la disposition des entreprises un contrat de première expérience standardisé. Une plateforme électronique sera alors opérationnelle pour recueillir les offres émanant des entreprises.

Informations supplémentaires : emploijeunes@fedil.lu

www.fedil.lu

LEASING

Optez pour le leasing de la BCEE !

Optimisez le financement du matériel que vous utilisez dans l'exercice de votre profession. La BCEE vous propose, plutôt que d'acheter votre matériel, de le louer en recourant à un contrat de leasing. Ainsi vous préservez votre trésorerie et vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux décisifs.

Intéressés ? Nos conseillers PME sont à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. Vous pouvez également effectuer directement une demande d'offre de leasing en ligne sur notre site **www.bcee.lu**.

SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, 1, Plcae de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 30775, www.bcee.lu

Fedil
Répertoire des entreprises

Le répertoire des entreprises affiliées à la Fedil, source d'information à l'intention des milieux économiques et politiques et instrument de promotion de l'économie luxembourgeoise, a été réédité.

Les coordonnées de quelque 500 entreprises membres de la FEDIL ont été mises à jour au 1er janvier 2009. Les entreprises sont groupées par secteur et classées, par ordre décroissant, suivant leurs effectifs. La liste des entreprises est précédée d'une présentation de la Fedil ainsi que des secteurs représentés par l'organisation professionnelle. Le répertoire des entreprises affiliées à la Fedil peut également être consulté sur le site Internet de la Fedil. Les coordonnées des entreprises y sont constamment mises à jour.

La nouvelle édition du répertoire est disponible à la Fedil au prix de 25 euros (TVA comprise, frais d'envoi non inclus).

Le répertoire 2009-2010 peuvent être retirés à la Fedil, 7, rue Alcide de Gasperi (bâtiment de la Chambre de commerce) à Luxembourg-Kirchberg ou commandés par téléphone (43 53 66 - 1), par fax (43 23 28) ou e-mail : fedil@fedil.lu.

www.fedil.lu

VAT-Club
Luxembourg

La Fedil supporte l'initiative lancée par Benedict Cordier, VAT Advisor chez DuPont Luxembourg, pour la mise en place du « VAT-Club of Luxembourg », un groupe d'experts en TVA qui s'adresse aux praticiens de la TVA au Luxembourg.

Le groupe servira de plate-forme d'échange d'expertises et de connaissances en TVA et aura pour objectif d'établir un réseau qui relie la communauté des experts en TVA. Le VAT-Club sera un interlocuteur privilégié des administrations pour discuter avec elles des problématiques en relation avec la TVA. Par ailleurs, le groupe donnera son avis concernant des changements en matière TVA au niveau législatif.

Lors de la première réunion du VAT-Club, le 24 septembre dernier, les experts en TVA ont eu l'occasion d'exprimer leurs attentes et de discuter des sujets à mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions comme par exemple VAT-grouping, le paquet TVA 2010 et les conséquences des nouvelles règles TVA en Europe et au Luxembourg. Les experts en TVA qui seraient intéressés à participer aux travaux du VAT-Club, sont invitées à contacter Georges Santer, conseiller à la Fedil (georges.santer@fedil.lu).

www.fedil.lu

socimmo
CONSTRUCTION

La tradition au service de l'innovation

socimmo construction

Groupe Saint Paul • Architecte: Christian BAUER & Associés Architectes

Maison SCHLESSER-SCHMIDT • Architecte: Paul BRETZ

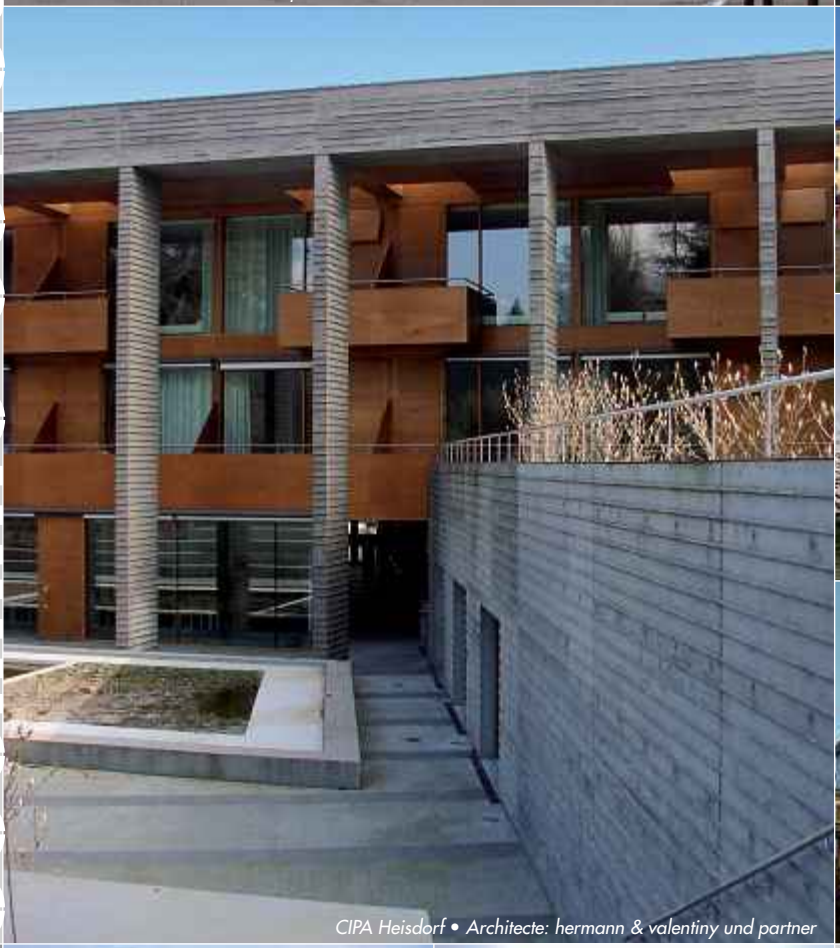

CIPA Heisdorf • Architecte: hermann & valentiny und partner

Institut St. Joseph à BETZDORF • Architecte:
Atelier d'Architecture Beng / Bureau VON RÖTEL Till

Maison SCHNEIDER • Architecte: Paul BRETZ

Ecole privé Fieldgen
Architecte: Schemel & Wirtz & Associés

Résidence Saphir & Rubin à HOWALD
Architecte: Léon GLODT

Résidence Wall Street à MAMER
Architecte: Architectes Ballini - Pitt & Partners

socimmo
CONSTRUCTION

32, rue de l'Industrie
L-8069 Strassen
Tél.: 31 67 17
Fax: 31 67 27
socimmo@pt.lu

paprika

Eco.lu
Portail des économistes

Promouvoir l'esprit d'entreprise – des études jusqu'à et pendant la vie professionnelle – à travers une offre de services intégrée et adaptée à la communauté des économistes, tel peut être formulé l'objectif premier du nouveau portail Eco.lu qui am été lancé le 22 septembre 2009 à l'initiative de l'Association nationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (Anesec), de la Fondation des universitaires en sciences économiques (Fuse) et de l'Amicale et mutuelle des universitaires en sciences économiques (Amuse).

En tant qu'acteurs du tissu économique et financier luxembourgeois, les trois associations précitées ont procédé à la refonte de leurs sites internet respectifs afin de permettre aux visiteurs – des futurs diplômés aux économistes confirmés – d'accéder, sous un même toit et en quelques clics, aux dernières informations et publications à caractère économique, financier et social de chacune des trois organisations, de même que de la part des associations partenaires du portail.

A travers ses principales rubriques (agenda commun, bourse de stages & d'emplois, news, infos études, prestations mutuelle, rétrospective des activités), le portail Eco.lu constitue la mise en œuvre concrète de la vocation des trois associations :

- encourager les étudiants à poursuivre des études en sciences économiques au sens large et faciliter leur passage de la vie estudiantine au monde professionnel,
- stimuler, à travers des forums et séminaires, l'esprit d'entreprise et d'innovation auprès des futurs entrepreneurs,
- défendre les intérêts des étudiants et universitaires en sciences économiques,
- propager les fiançailles pour rire entre les membres et leur entourage socio-économique.

Fort de quelque 800 membres, cette volonté de soutenir la communauté des économistes se traduit davantage à travers les services proposés par les trois organisations et notamment :

www.eco.lu

- la formation continue (séminaires, conférences, tables rondes, ...)
- le forum de recrutement pour futurs économistes
- la publication de guides et d'informations sur les études en sciences économiques
- les services en lien avec la société de secours mutuels (caisse de décès, attribution d'une prime de naissance, accès aux services de la CMCM)
- les visites d'entreprises et visites culturelles
- les rencontres sociales et sportives.

www.eco.lu

Envie d'un petit tour ?

Découvrez Metropolis 2010 !

- Les 17 plus belles villes d'Europe
- Vols et 2 nuits àpd 313 € / pers.
- Courts séjours : Famille & Bien-être

New!

Informations et réservations dans votre agence de voyages,
au (+352) 2456-4711 ou sur www.luxairtours.lu

LuxairTours
Travel in good company

Creditreform
Hausse des faillites

Selon les études de Creditreform Luxembourg, les faillites ont augmenté au premier semestre 2009 de près de 24% par rapport au premier semestre 2008. C'est surtout le district du tribunal d'arrondissement de Luxembourg qui est concerné, avec une augmentation de 30,59 % par rapport à la même période de l'année dernière. Dans le district du tribunal d'arrondissement de Diekirch, plutôt structuré par les PME, qui sont moins exposées à la crise, on constate une diminution des faillites au premier semestre.

Creditreform a ainsi constaté 353 faillites au premier semestre 2009 contre 285 au 1er semestre 2008. Creditreform Luxembourg estime ainsi que le nombre des faillites en 2009 atteindra les 700 à la fin de l'année. Cela signifierait une augmentation d'environ 20% par rapport à 2008. En considérant les insolvabilités par branches, Creditreform a constaté que les faillites du secteur du commerce ont plus que doublé par rapport à la même période en 2008.

La majorité des faillites concerne le domaine des services, avec plus de 56% contre 33,14% pour le secteur du commerce et 8,5% pour le secteur de la construction et de l'industrie du bâtiment et 1,98% le secteur de la production.

www.creditreform.lu

INFPC
Aides en matière de formation

Grâce à la multiplication des mesures d'aide et de soutien à la formation, entreprises et particuliers peuvent bénéficier d'un large éventail d'appuis financiers et de facilités pour mener à bien leurs projets de formation.

En ce qui concerne l'accès individuel à la formation (congé individuel de formation, congé jeunesse, congé linguistique...) l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) organise des séances d'informations qui se tiennent dans ses locaux le 21 octobre 2009 et le 19 novembre 2009 de 16h30 à 18h00.

Pour ce qui est de l'aide aux entreprises, (l'Etat rembourse 10% net du montant annuel investi pour la formation des salariés), les séances auront lieu le 20 octobre et le 18 novembre 2009 de 17h00 à 18h00 également dans les locaux de l'INFPC au 38 rue de l'Avenir à Luxembourg/Limpetsberg. L'inscription préalable par internet est obligatoire.

www.lifelong-learning.lu

Le financement de mon entreprise c'est grâce à eux !

Baisse des taux sur les prêts d'investissement.

Votre entreprise doit pouvoir évoluer, s'adapter, innover. Saisir les opportunités, investir pour prospérer et assurer des performances durables. Nous vous aidons à optimiser les différentes formes de financement en fonction de vos projets. Pour vous proposer la forme de crédit la mieux adaptée à vos besoins. À toutes les étapes de la vie de votre entreprise, faites confiance à Dexia BIL : votre partenaire financier pour une relation durable. Corporate - tél : 4590-2981 **www.dexia-bil.lu**

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme
69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, RCS Luxembourg B-6307

DEXIA

Jan de Nul Group
launches Leiv Eiriksson

Leiv Eiriksson

Twelve months after the keel laying of the trailing suction hopper dredger "Leiv Eiriksson" at the shipyard Construcciones Navales del Norte in Sestao (Spain), the vessel was launched on 4 September 2009 and will be registered at the Luxembourg Maritime Registry by the end of its construction. After the launching, the ship was moored at the outfitting quay of the shipyard, for further completion. Early 2010 it will join the fleet of Jan De Nul Group, which will then include the two largest hopper dredgers, in the world, both under Luxembourg flag, and shall become the largest fleet of hopper dredgers in the world.

This mega hopper with a capacity of 46,000 m^3 is the twin vessel of the "Cristóbal Colón". The vessel is equipped with two suction pipes, with a diameter of 1,300 mm, with electrically driven underwater dredge pumps, with a power of 6,500 kW each, enabling dredging down to water depths of 155 m. Discharging is possible by means of two electrically driven shore discharging dredge pumps, with each 8,000 kW power. Fully loaded, carrying up to 78,500 tons of sand, the "Leiv Eiriksson" will sail at a speed of 18 knots. All this results in a very performant vessel, offering an economic solution for the execution of major dredging and land reclamation jobs.

www.jandenul.com

Allen & Overy
L'après Lehman Brothers

Selon un rapport de Allen & Overy, un an après la faillite de la banque Lehman Brothers, les marchés financiers mondiaux se recentrent sur les fondamentaux, en adoptant une approche plus prudente en matière de conclusion d'opérations et d'analyse des risques.

Le rapport, qui reflète l'opinion des associés d'Allen & Overy dans vingt pays sur les nouvelles pratiques de marché dans leurs juridictions, indique : un durcissement des clauses d'engagement figurant dans les contrats de prêt ; un net raffermissement des méthodes de gestion des risques juridiques, tant au sein des banques que des autorités de tutelle ; une attention plus importante accordée au risque de contrepartie dans les structures de marchés de capitaux avec néanmoins la préservation de conventions de marché solides ; et dans le cadre des opérations de restructurations, une augmentation du recours aux « pre-packs » (opérations structurées) et aux conversions « debt-for-equity » (dette-capital), ainsi que des litiges sur les modèles de valorisation.

En bref, les opérateurs négocient davantage et s'efforcent d'évaluer et de gérer leurs risques prudemment dans un environnement de marché toujours incertain.

Le rapport, élaboré par Philip R. Wood QC (« Special Global Counsel » d'Allen & Overy), montre qu'à l'heure où les autorités de tutelle et les politiques continuent de débattre sur la réforme du système financier, le marché a commencé à réagir aux événements récents en opérant de façon beaucoup plus prudente en ce qui concerne les transactions et les contrats – même si le volume d'affaires a notablement diminué dans certains secteurs.

Les principales conclusions de l'analyse concernent les activités suivantes : prêts, gestion des risques, marchés de capitaux, et restructurations.

www.allenovery.com

binsfeld corporate

Nous protégeons ce que vous avez de plus précieux

Toutes vos installations de sécurité requièrent des compétences hautement professionnelles.
Forts d'une solide expérience, ELECTRO SECURITY et son équipe vous conseillent et vous accompagnent dans le choix et la mise en œuvre de solutions fiables, sur mesure et performantes.

Electro Security
Systèmes de Protection Professionnels

T.: (+352) 406 406-1 | F: (+352) 406 407 | WWW.ELECTROSECURITY.LU

Salon du Bourget

1ère participation luxembourgeoise

Dans le cadre de ses missions de promotion du Luxembourg en matière d'aéronautique et d'aérospatial, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche et point de contact national de l'Agence spatiale européenne (ESA) au Luxembourg, a participé à la 48e édition du Salon du Bourget, qui s'est tenu à Paris du 15 au 21 juin 2009.

Pour sa première représentation au Salon international de l'aéronautique et de l'espace, le Luxembourg a su profiter de cet événement majeur pour présenter ses pôles d'excellence et se positionner comme un acteur clé au niveau européen, grâce notamment à ses multiples activités de recherche, développement et d'innovation (RDI) dans le domaine. En complément de l'initiative du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Luxinnovation a participé au Salon du Bourget avec 10 autres exposants luxembourgeois, à savoir les entreprises Avitec S.à.r.l, C.T.I. Systems S.a., Cae-Aviation, CPI, Luxspace S.à.r.l, Oerlikon Balzers Coating Luxembourg, PM Optima, Saturne Technology, Simelux S.a. et Skytation.

Le salon parisien a offert à ces entreprises la possibilité d'exposer leur potentiel sur le marché aéronautique international, de rencontrer des décideurs ou des clients potentiels notamment par le biais de rendez-vous personnalisés. Organisées dans le cadre des bourses d'affaires et technologiques du réseau Enterprise Europe Network, réseau européen au service des PME, ces sessions d'échanges se sont conclues par de fructueux entretiens pour lesquels Luxinnovation a rempli son rôle de soutien aux entreprises.

Concernant la thématique spatiale, le Luxembourg n'est pas en reste face aux quarante-sept autres pays représentés lors de l'édition 2009. En tant que point de contact national de l'Agence spatiale européenne (ESA), Luxinnovation a participé à la mise en place de rencontres entre industriels et représentants du secteur aérospatial. A cette occasion, des entreprises du Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) ont pu échanger des informations avec le réseau français des acteurs du spatial Spheris, créée à l'initiative du

Centre national d'études spatiales (CNES), dont l'objectif est de promouvoir les applications spatiales et soutenir le développement des marchés spatiaux, en particulier à l'export.

D'autre part, l'entreprise luxembourgeoise Smart Air, active dans la propriété fractionnée d'avions d'affaires utilisés pour des déplacements professionnels et privés, a effectué une belle opération en présentant au plus grand nombre le Diamond D-JET, premier avion monoréacteur cinq places nouvelle génération.

Autre temps fort du salon : la signature d'un contrat de partenariat entre Hispasat, opérateur espagnol de télécommunications par satellite et OHB, intégrateur allemand de satellites. Ce partenariat débouchera sur le développement commun d'une plateforme satellitaire géostationnaire SGEO, conçue dans le cadre du programme Artes 11, auquel le Luxembourg participe. Photo : www.salon-du-bourget.fr

www.luxinnovation.lu

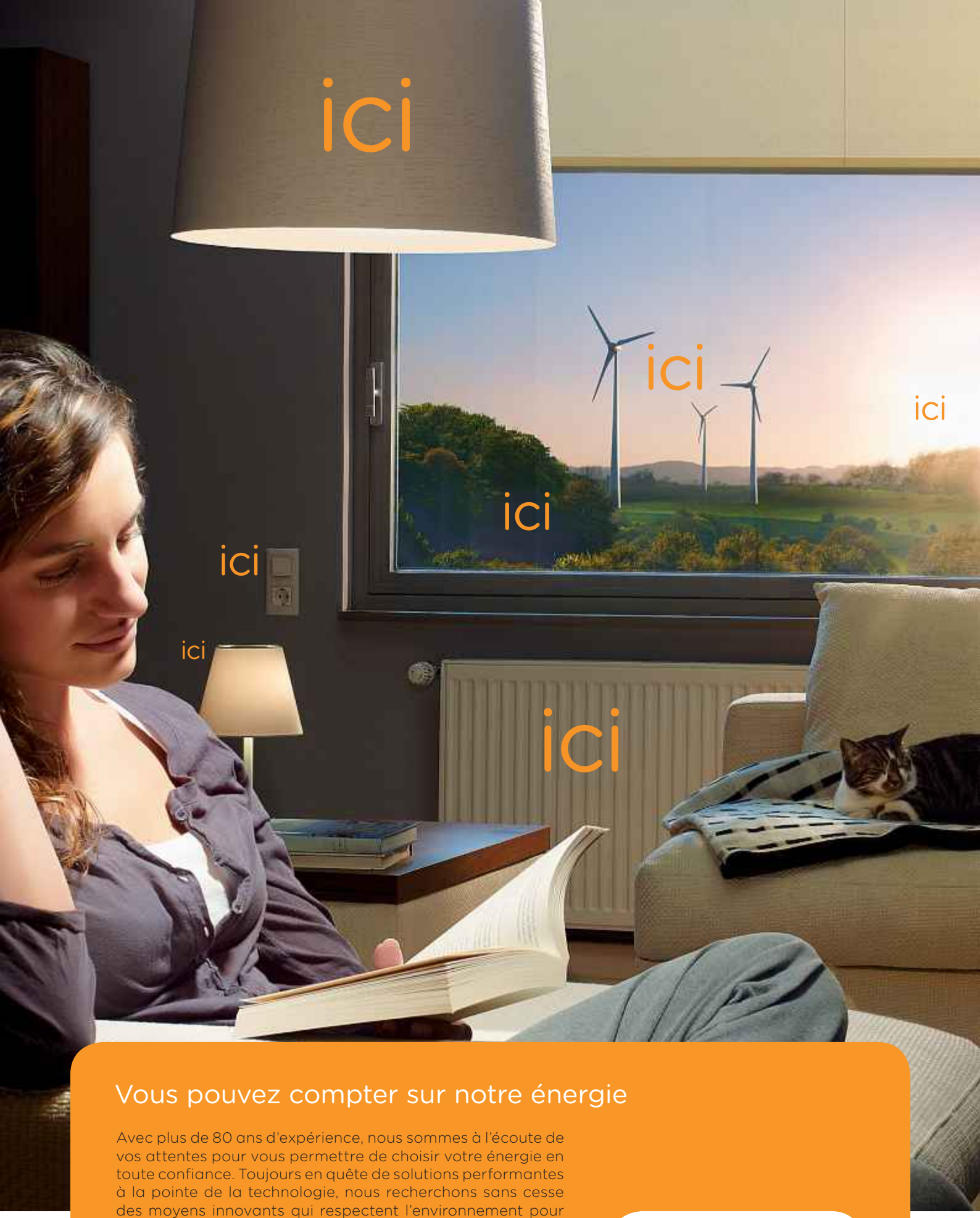

Vous pouvez compter sur notre énergie

Avec plus de 80 ans d'expérience, nous sommes à l'écoute de vos attentes pour vous permettre de choisir votre énergie en toute confiance. Toujours en quête de solutions performantes à la pointe de la technologie, nous recherchons sans cesse des moyens innovants qui respectent l'environnement pour vous offrir des produits et services adaptés à la demande du marché.

Energy for today. Caring for tomorrow.

enovos.eu

enovos

Cellules photovoltaïques
développées au Luxembourg

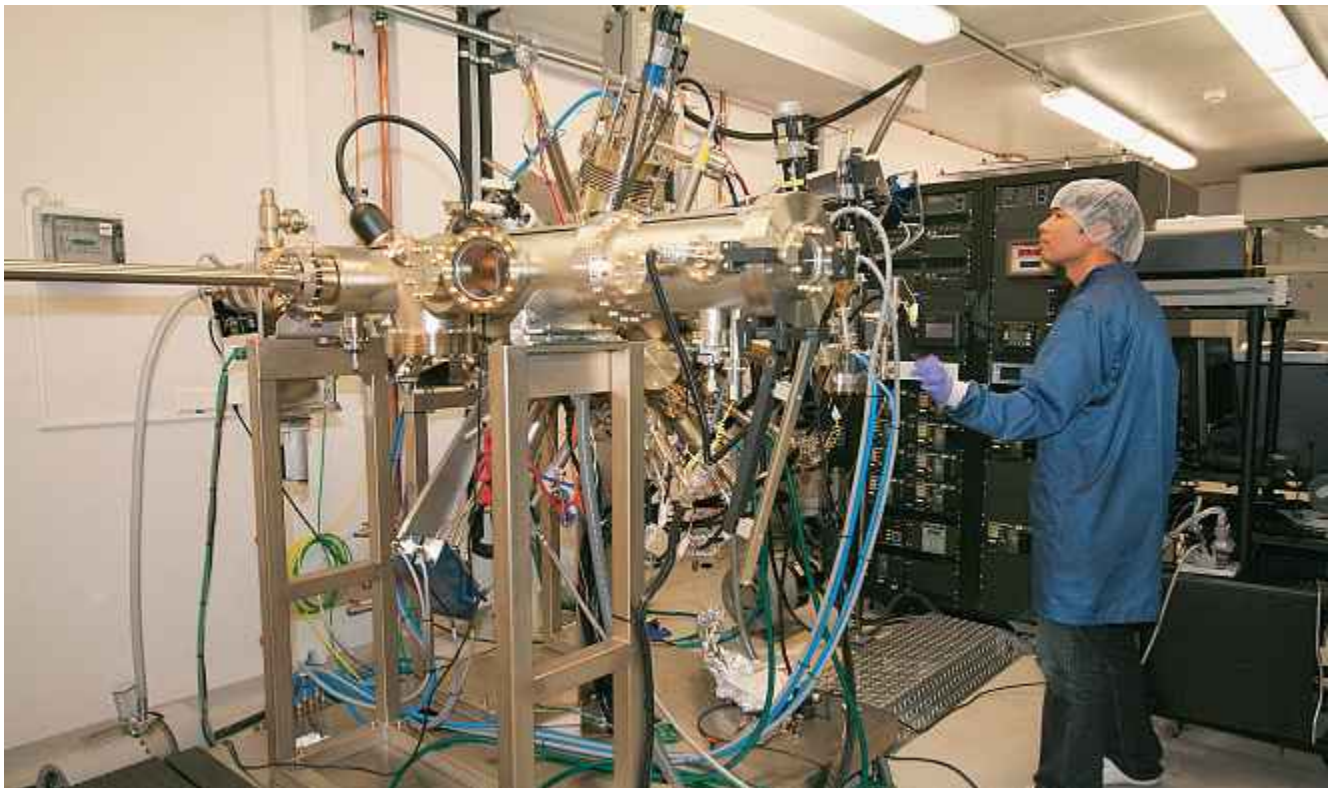

Le laboratoire de photovoltaïque de l'Université du Luxembourg

Le laboratoire de photovoltaïque de l'Université du Luxembourg a mis au point ses premières cellules photovoltaïques à couches minces de semi-conducteurs composites. Les cellules photovoltaïques à couches minces constituent la nouvelle génération de cellules photovoltaïques et peuvent être produites à des coûts considérablement plus faibles que les modules photovoltaïques actuels en raison d'un besoin réduit en matériaux et en énergie.

Des chercheurs du monde entier mènent une course effrénée afin de mettre au point des cellules photovoltaïques à couches minces efficaces. Les cellules développées au Luxembourg sont basées sur des semi-conducteurs composés de cuivre, d'indium, de gallium et de sélénium (CIGS) et sont produites par un processus permettant de hautes performances. Les scientifiques de l'Université du Luxembourg ont aussi produit une autre cellule solaire basée sur un matériau nouveau et moins coûteux, et qui ne contient pas d'indium - élément rare. Cette cellule est produite par un processus galvanique et a atteint une efficacité de 3,2 %. Ceci est très proche du record du monde puisque la meilleure cellule basée sur ce nouveau matériau, préparée par un processus similaire à faible coût, a atteint un rendement de 3,4 pour cent.

Le laboratoire de photovoltaïque de l'Université du Luxembourg est un groupe de chercheurs spécialisés dans le développement de nouveaux matériaux et processus pour cellules solaires. De toutes les technologies à couches minces, ce sont les cellules photovoltaïques CIGS qui se sont avérées les plus efficaces aussi bien en recherche qu'en production. Le laboratoire de photovoltaïque (LPV) a été créé en avril 2007 dans le cadre de la chaire TDK Europe. Il s'agit d'un partenariat public-privé (PPP), fondé par TDK corporation et l'Université du Luxembourg.

www.uni.lu

ATOZ

TAX ADVISERS

LUXEMBOURG

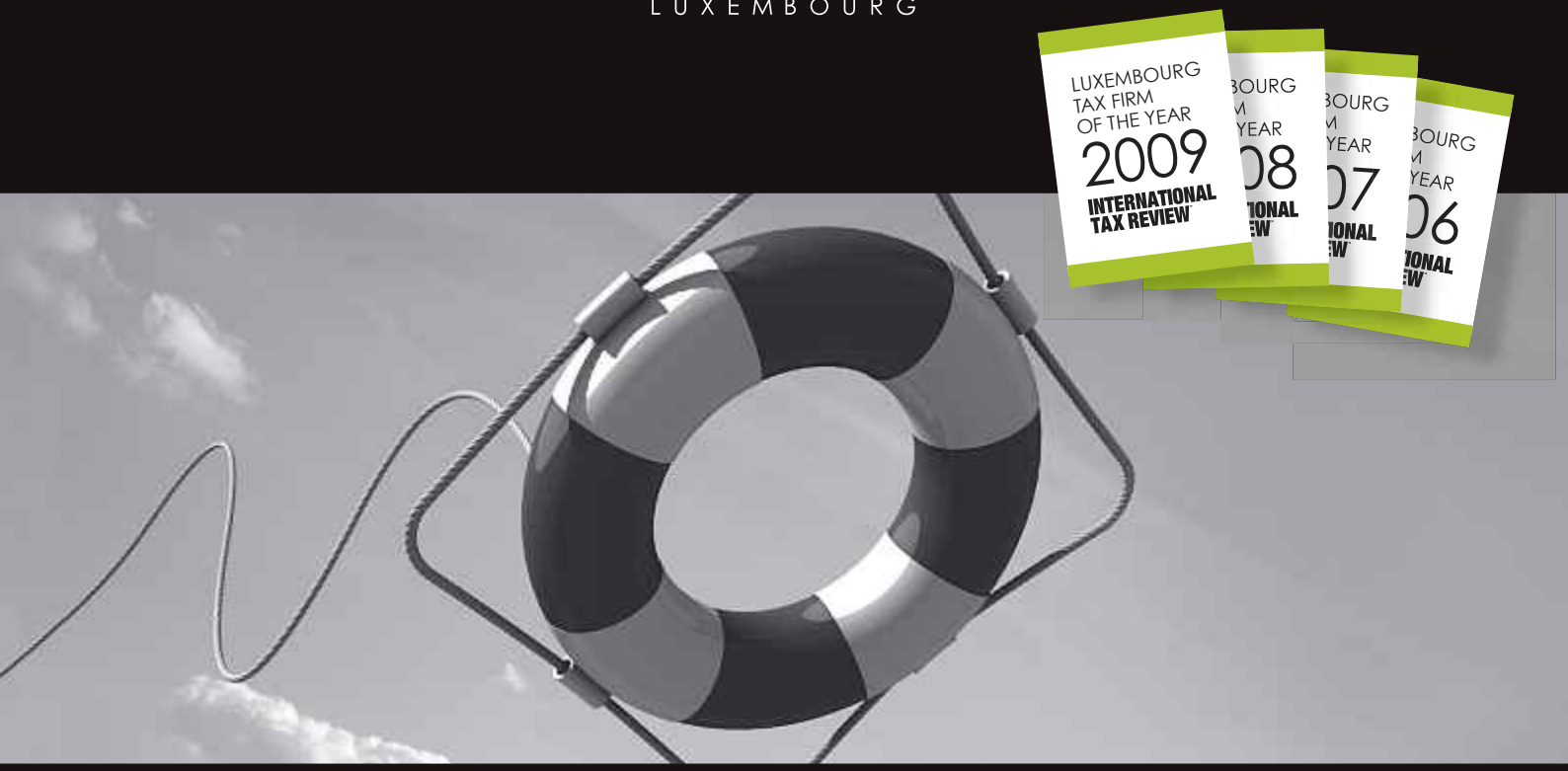

SAFETY MINDED, NOT SAFETY BLINDED

ATOZ is a high-end independent advisory firm providing a full range of tax and financial advisory services. Be safe but be daring. Let's talk.

www.atoz.lu

Taxand

Fonds de formation
pour le travail intérimaire

ULEDI
UNION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL INTERIMAIRE

Les partenaires sociaux du secteur du travail intérimaire avaient convenu en 2007 dans les avenants aux conventions collectives sectorielles de mettre en place au plus tard pour le 31 décembre 2009 un fonds de formation sectoriel.

La mise en place du fonds de formation sectoriel étant sur le point d'être achevées, l'Union luxembourgeoise des entreprises de travail intérimaire (ULEDI) a proposé aux syndicats contractants un avenant prévoyant de faire prélever au mois d'octobre de chaque année auprès de toutes les entreprises de travail intérimaire établies au Luxembourg une cotisation de 0,6% calculée sur le salaire annuel brut global (permanents et intérimaires) déclaré pour l'année précédent le prélèvement de la cotisation. La cotisation est destinée à couvrir une obligation de former de la part des entreprises de travail intérimaire qui se verraient rembourser une partie de leurs frais de formation par le fonds de formation sectoriel.

A cette fin, l'ULEDI et les syndicats OGB-L et LCGB ont signé en date du 29 septembre 2009 des avenants aux conventions collectives sectorielles. Ils ont en outre convenu que la déclaration d'obligation générale de ces avenants soit demandée par les parties signataires à partir de leur date d'entrée en vigueur des avenants fixée par les partenaires sociaux au 1er octobre 2009 afin de les rendre applicables à l'ensemble du secteur du travail intérimaire au Luxembourg.

Les formations visées par cette obligation de former seront, pour les travailleurs intérimaires, entre autres des formations en matière de sécurité et de santé au travail et, pour les salariés permanents, des formations d'initiation et des formations continues.

www.uledi.lu

Atoz
Les nouvelles règles de TVA

Une série de nouvelles règles de TVA, communément dénommé le « Paquet TVA », entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2010. Ce paquet TVA va affecter les opérations quotidiennes des entreprises luxembourgeoises. Ces changements ont des répercussions sur le lieu d'imposition des services, mais engendre également des obligations administratives supplémentaires de TVA et rendent nécessaires des changements dans les systèmes informatiques. Etant donné l'importance et la complexité du système de TVA aujourd'hui, Atoz avait organisé deux conférences afin de détailler les implications pratiques de ces changements.

La première conférence s'adressait aux entreprises commerciales, industrielles, « private equity » ainsi qu'aux sociétés holdings. Cette présentation générale a expliqué en détail les nouvelles règles introduites par le paquet TVA et les conséquences de leurs implications communes à toutes les industries. La deuxième conférence était plus spécialement consacrée au secteur bancaire, aux assurances ainsi qu'au secteur des fonds d'investissement réglementés. Cette présentation portait sur les questions et points d'action spécifiques aux institutions financières.

Dans ce contexte, Atoz a édité une brochure résumant les nouvelles règles de localisation de prestations de services en matière de TVA, applicables à partir du 1er Janvier 2010, ainsi que les changements subséquents en 2011, 2013 et 2015. La brochure est fournie gratuitement sur simple demande.

www.atoz.lu

ATOZ
TAX ADVISERS
LUXEMBOURG

BGL BNP Paribas
Partenaire des entreprises

BGL BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

www.bgl.lu

En tant que partenaire privilégié des entreprises au Luxembourg, BGL BNP Paribas s'investit activement pour soutenir le développement de leurs activités.

Afin d'accompagner ses clients PME dans leurs projets, et grâce à la Banque Européenne d'Investissement, BGL BNP Paribas est en mesure d'offrir des conditions de crédit attractives sous la forme d'une réduction des taux d'intérêt.
La BEI a en effet mis en place **un dispositif de prêts à des conditions avantageuses pour soutenir les petites et moyennes entreprises** et encourager les projets publics et privés situés sur le territoire de l'Union Européenne.

Pour plus d'informations sur les conditions de ces prêts BEI, n'hésitez pas à rencontrer nos conseillers entreprises ou à appeler le Contact Center au (+352) 42 42-2000, ou encore à envoyer un mail à entreprises@bgl.lu

Banque européenne d'investissement

www.eib.org

Laboratoire Ketterthill
ISO 15189

Depuis juin 2009, le laboratoire Ketterthill est accrédité selon la norme ISO 15189 pour les analyses définies dans les domaines de l'auto-immunité, de la biochimie, de l'hématologie, de l'hormonologie et de la microbiologie. L'accréditation est un processus selon lequel un organisme reconnu et indépendant, en faisant appel à des auditeurs externes et professionnels de la biologie médicale, vérifie la conformité de l'activité d'une structure à des exigences spécifiques définies dans la norme ISO 15189. Au Luxembourg il s'agit de l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance du ministère de l'Economie et de Commerce extérieur.

De l'accueil du patient jusqu'à la transmission des résultats au médecin prescripteur et au patient, chaque étape de la réalisation d'une analyse doit répondre aux exigences de la norme.

L'accréditation, label de qualité, apporte au médecin et au patient, une confiance dans la prise en charge des examens en garantissant un niveau de qualité reconnu. L'accréditation permet également de conserver ce lien de confiance avec l'ensemble des professionnels de santé dans le cadre de coopérations et de partenariats transfrontaliers et favorise ainsi l'ouverture européenne du laboratoire Ketterthill en tant qu'opérateur de biologie médicale sur le plan de la Grande région. La qualité de l'accueil, la confidentialité, la vérification de l'identité, la qualité du transport des échantillons, la qualité des résultats, la qualification permanente du personnel, sa formation continue et la prise en compte des dysfonctionnements constatés, sont autant de points pour lesquels le laboratoire engage sa responsabilité dans la mise en œuvre d'un système d'assurance qualité cohérent. L'utilisation d'outils informatiques adaptés participe grandement à l'instauration d'une telle démarche. De tels logiciels participent ainsi à la gestion optimale des stocks et des commandes, à la gestion des ressources humaines, au suivi des matériels analytiques ainsi qu'à la gestion documentaire du système qualité. Au niveau analytique, des contrôles internes de qualité sont réalisés en parallèle au traitement des échantillons biologiques des patients. Leur exploitation informatique est devenue possible dans des délais compatibles avec l'utilisation sur le terrain grâce à l'interaction du contrôle de qualité interne avec la validation technique des résultats.

L'installation de deux nouvelles chaînes robotiques analytiques participe également à la qualité des analyses en assurant une sécurité maximale, une standardisation de la phase préanalytique et une optimisation du délai de rendu des résultats. Des services en ligne destinés aux professionnels de santé sont également disponibles et leur permettent d'accéder aux résultats de leurs patients en temps réel. Les patients peuvent également visualiser et télécharger leurs résultats en format pdf via une connexion sécurisée sur le site internet du laboratoire. Photo : Ketterthill

www.ketterthill.lu

Les nouvelles installations du laboratoire Katterthill

Im Einzelnen ausgereift.
Im Ganzen perfekt.

Ungekannte Flexibilität in IP40 und IP55: Der **Anreihverteiler XVTL** ist in 55 Abmessungen erhältlich. Je nach Bedarf lässt er sich leicht in ein Steuerungsgehäuse für die Industrie oder in einen Energieverteiler für Zweckbauten verwandeln.

Durchgängige Systemlösungen von Moeller

Von der einzelnen Komponente bis hin zum kompletten Schaltanlagenpaket – Moeller hat für jede Anforderung eine passende Lösung:

- Sicher im Betrieb
- Flexibel für neue Pläne und Begebenheiten
- Zeitsparend bei der Montage durch perfekt aufeinander abgestimmte Einbauten

Fordern Sie noch heute ausführliche Informationen an:

Info.lux@moeller.net
oder www.moeller-schaltanlagen.net

A08/11E

EATON
Powering Business Worldwide

MOELLER
An Eaton Brand

Eaton Moeller Holding Sàrl · 12 rue Eugène Ruppert · L-2453 Luxembourg
Boîte Postale 1823 · L-1018 Luxembourg · Tél : +352 481 081-1 · Fax : +352 490 782 ·
info.lux@moeller.net

Journée construction
acier 2009

Plus de 210 professionnels du monde de la construction se sont réunis à la Chambre de commerce à Luxembourg en date du 2 octobre pour participer à la Journée construction acier.

Ce rendez-vous biennal organisé par Infosteel a été l'occasion pour les acteurs professionnels de faire connaître et reconnaître leurs pratiques. Outre l'exposition réunissant les entreprises actives dans le secteur de la construction métallique, plusieurs orateurs de renom sont intervenus et ont abordé les nouveaux enjeux conceptuels, techniques et économiques de la construction en acier dans le cadre du développement durable. C'est également au cours de cette journée que les trophées du Concours construction acier 2009 ont été remis aux lauréats.

Le Concours construction acier 2009 apporte une riche moisson d'œuvres innovantes et de haute qualité réalisées entre le 1er mai 2007 et le 30 avril 2009, sur le sol luxembourgeois ou à l'étranger, par des intervenants luxembourgeois. Institué en 1998 par Infosteel, le concours enregistre une participation croissante qui atteint cette année le chiffre record de trente-quatre projets sélectionnés.

Le jury a couronné cinq lauréats dans les catégories A, C, D et E, dont un Prix de la rénovation et il a nominé six autres projets. Les lauréats et l'ensemble des trente-quatre projets ayant participés au Concours construction acier 2009 est détaillé sur le site internet d'Infosteel.

www.infosteel.be.

Le trophée du Concours construction acier 2009

SITEC®
La Formation Continue de l'Ingénieur et du Cadre
UN DÉPARTEMENT DU CRP HENRI TUDOR

Assurez votre performance grâce à l'acquisition de nouvelles compétences

AEROSPACE TECHNOLOGIES
ENTREPRENEURSHIP & INNOVATION
GESTION DE PROJET
GESTION DU CAPITAL HUMAIN
GOUVERNANCE DES SERVICES
PILOTAGE STRATÉGIQUE
PRODUCTION & LOGISTIQUE
QUALITÉ, AMÉLIORATION & ÉVALUATION DES PROCESSUS
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
TECHNOLOGIES & INNOVATION POUR LE BÂTIMENT
TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT
VEILLE TECHNOLOGIQUE & INFORMATION

Découvrez notre catalogue de formations innovantes en 12 thématiques

Inscrivez-vous sur
www.sitec.lu

SITec® - CRP Henri Tudor
29, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél. : +352 42 59 91 – 300
Fax : +352 42 59 91 – 777
formation@tudor.lu

Maintenance Industrielle Générale S.àr.l

Constructions métalliques – fabrication et montage
Travaux d'usinage
Chaudronnerie acier noir – acier inoxydable – aluminium
Tuyauterie industrielle acier noir – acier inoxydable
Serrurerie industrielle

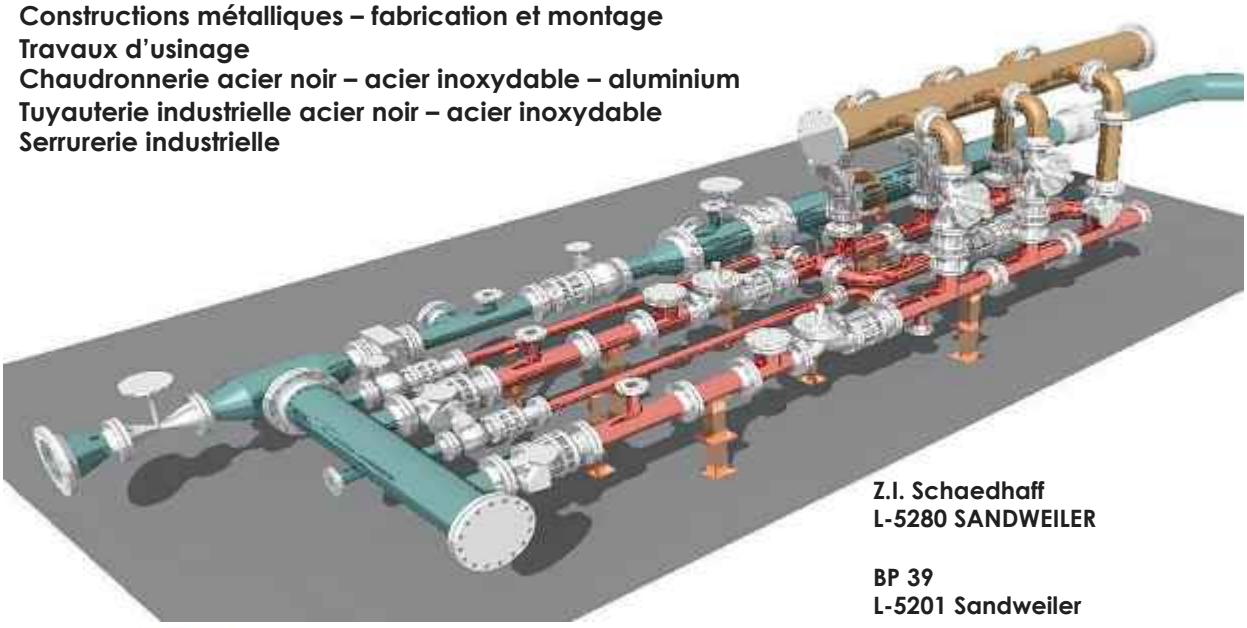

Z.I. Schaedhaff
L-5280 SANDWEILER

BP 39
L-5201 Sandweiler

Tél. : (00352) 35-72-11-1
Fax : (00352) 35-72-13

E-mail : mig@mig-online.lu
Homepage : www. mig-online.lu

mig BARBLÉ

Prix européen
de la construction métallique

Cour européenne de justice

La Convention européenne de la construction métallique (CECM) décerne tous les deux ans les Prix européens de la construction métallique pour encourager l'usage créatif et innovant de l'acier dans l'architecture et la construction. Des projets provenant de 18 pays ont reçu en 2009 un Prix européen de la construction métallique, décerné à Barcelone le 17 septembre 2009.

Avec la construction métallique d'aujourd'hui, la grâce, l'art et la fonction peuvent s'assembler presque sans limite ; elle offre de nouvelles solutions et opportunités, permettant aux architectes de laisser libre cours à leur imagination et de créer concrètement les structures audacieuses qu'ils ont conçues. Ce qui était impossible par le passé est à présent une réalité. Le prix réduit de l'acier structurel, sa force, sa longévité, sa flexibilité de conception, son adaptabilité, sa recyclabilité et sa durabilité continuent à en faire le matériau de choix dans la construction.

La cérémonie de remise des prix qui a eu lieu à Barcelone a été un événement pour la construction métallique en 2009. Les projets qui exaltent tous l'acier dans l'architecture, et dont certains ont été conçus par des architectes parmi les plus importants du monde, sont construits par des entreprises de construction métallique capables de mettre en œuvre l'acier sous toutes ses nombreuses formes fonctionnelles.

La Convention européenne de la construction métallique (CECM) est l'organe représentatif de l'industrie européenne de la construction métallique. Elle a pour but de coordonner la recherche internationale et le développement, d'appuyer les efforts de promotion de ses associations membres, de mener des actions en matière d'éducation et d'encourager le dialogue entre les pouvoirs publics, l'industrie, les milieux académiques et les clients. La CECM compte parmi ses membres les organisations de 23 nations. Photo : ECCS

www.steelconstruct.com

La qualité luxembourgeoise a un nom

Pâtes
maxim

maxim pasta s.àr.l.
23-25, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
Tél. (352) 54 27 13 Fax (352) 54 18 76

Première fabrique de pâtes alimentaires
du Grand-Duché de Luxembourg

Partenaires Sociaux

La Solution informatique pour le calcul des salaires et la gestion du personnel pour les PME, FIDUCIAIRES et SOCIETES de TRAVAIL TEMPORAIRE

Présentation gratuites à domiciles
Installations, formations et suivi de l'utilisateur

www.partenaires.lu
Tél : 26 44 78 59
commercial@partenaires.lu

membre de la Fédé
MADE IN LUXEMBOURG
Depuis 2000

C. JANS INDUSTRIAL BUILDINGS, prestations et services pour le commerce et l'industrie.
Une équipe d'experts vous conseille:

- pour la réalisation de bâtiments industriels et hangars en charpente métallique.
- pour la réalisation de bâtiments en béton et « préfabriqué béton »
- pour les travaux de transformation, d'agrandissement et de rénovation d'immeubles à vocation professionnelle.

C.JANS
INDUSTRIAL BUILDINGS

4, rue Tom • L-9651 Eschweiler • tél.: (+352) 95 75 06 1 • Fax: (+352) 95 91 55 • info@cjans.com

www.cjans.com

Securex vous aide à mettre en place une politique RH innovante veillant au développement et à l'épanouissement de vos collaborateurs.

Sur le marché luxembourgeois, Securex est le seul partenaire à pouvoir vous offrir un éventail aussi large de services RH sous une seule enseigne. Nous vous accompagnons dans votre politique de recrutement et dans la gestion administrative de votre entreprise. Nous vous apportons également des solutions efficaces pour gérer et développer les compétences et la motivation de votre personnel. Que vous soyez une entreprise locale ou internationale, Securex est votre partenaire idéal pour tout ce qui touche au management de votre capital humain.

Plus d'infos sur www.humancapitalmatters.lu

securex
human capital matters

| HR SERVICES | HEALTH & SAFETY | HR CONSULTING | HR RESEARCH |

www.concerto.be

Fini la paperasse et le temps perdu!

La carte carburant des professionnels!

Pour tout renseignement, contactez-nous
par téléphone au 26 37 57 57
ou rendez-vous sur www.total.lu

Vous ne viendrez plus chez nous par hasard

TOTAL

Entrepreneur
de l'année 2009

Ernst & Young
Entrepreneur de l'Année®

Suite à un processus de sélection rigoureux, le jury indépendant du concours de l'entrepreneur de l'année 2009 a nominé les six entrepreneurs finalistes de cette troisième édition qui sont :

- Jourdan Serderidis - ARHS Developments S.A.
- Christian Thiry - C. Karp-Kneip
- Jacques Lanners – Ceratizit S.A.
- Marc Sales - Groupe Sales Lentz
- Jean-Luc Dourson - Laboratoires Ketterthill
- Marco Sgreccia - Tracol Construction S.A.

Cette décision intervient après la réalisation par Ernst & Young d'entretiens approfondis avec chaque candidat, et la remise d'un dossier de candidature complet au jury indépendant du concours. Le jury de cette 3e édition est composé de Robert Dennewald (Fedil) en tant que président, Norbert Friob (Chambre de commerce), Michel Rodenbourg (Confédération luxembourgeoise du commerce), Tom Theves (ministère de l'Economie et du Commerce extérieur), Marc Ketter (Fédération des jeunes dirigeants d'entreprise) et Abbas Rafii (Ireco S.A. – vainqueur 2006).

La proclamation de « l'Entrepreneur de l'année 2009 » aura lieu mardi 10 novembre prochain à la Chambre de commerce de Luxembourg.

Ernst & Young organise pour la troisième fois au Grand-Duché de Luxembourg le concours de l'Entrepreneur de l'année, en collaboration avec BGL BNP Paribas, BIP Investment Partners, Luxemburger Wort et RTL, qui ont choisi de s'associer à cette compétition en tant que partenaires officiels. Ce concours bénéficie également du soutien du ministère de l'Economie, de la Fédération des jeunes dirigeants d'entreprise, de la Fedil, de la Confédération luxembourgeoise du commerce et de la Chambre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

www.eoy.lu

OPC
Recueil de la législation

La Bourse de Luxembourg a publié la version actualisée du recueil de la législation luxembourgeoise sur les organismes de placement collectif (OPC).

L'édition 2009 de ce recueil comprend le texte de la loi du 20 décembre 2002 ainsi que 21 règlements et circulaires. Les textes sont également accompagnés de notes explicatives et de commentaires.

Cette mise à jour du recueil est le fruit d'une collaboration active entre la Bourse de Luxembourg et deux cabinets d'avocats réputés de la place, Arendt & Medernach et Elvinger, Hoss & Prussen, qui ont compilé les textes de la législation, préparé les traductions allemande et anglaise et rédigé les notes explicatives. Ce recueil est publié en français, en anglais et en allemand. Comptant au total plus de 800 pages, il est disponible, soit dans chacune des langues soit dans les trois langues ensemble.

Depuis 1986, en coopération avec l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI), la Bourse de Luxembourg édite un recueil de la législation luxembourgeoise. Le nombre d'éditions successives a été de huit, ce qui correspond à plus de 40.000 exemplaires imprimés et diffusés. La publication de ce recueil a contribué au développement des activités de la place financière. Il a, en raison de sa conception et de la qualité de son contenu, constitué un instrument des plus utiles pour les professionnels actifs dans le secteur des organismes de placement collectif.

www.bourse.lu

SES Astra signe un contrat de fourniture de capacité avec InSat

SES Astra, vient de conclure un nouveau contrat de distribution de capacité de son satellite positionné en orbite à 31,5 degrés Est.
Le fournisseur allemand de services de communication par satellite InSat exploitera ainsi un répéteur du satellite Astra 2C afin de fournir des services de dorsale IP aux petites et moyennes entreprises (PME) du Moyen-Orient et du Caucase. Outre la capacité du satellite, SES Astra fournira également des services de liaison ascendante depuis ses locaux luxembourgeois.

A présent positionné à 31,5 degrés Est, le satellite Astra 2C permet enfin à SES Astra de desservir les marchés de l'Europe de l'Est et du Moyen-Orient, ainsi que du Caucase, au moyen de 24 répéteurs opérationnels depuis le mois de juin. InSat est d'ailleurs le second client à louer de la capacité du satellite Astra 2C, portant ainsi le nombre total de répéteurs exploités à 5.

www.ses.com

Goodyear et la NASA inventent un pneu lunaire

The Goodyear Tire & Rubber Company a développé, en collaboration avec l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des Etats-Unis (NASA), un pneu sans air facilitant le transport de véhicules lourds sur la surface lunaire.

Cette nouveauté de l'industrie pneumatique se compose d'un total de 800 ressorts permettant aux engins lourds de porter une charge plus élevée et de parcourir des distances plus grandes qu'avec le pneu précédemment conçu pour l'Apollo-LRV (Lunar Roving Vehicule). Ce développement innovant facilitera une plus vaste exploration de la surface lunaire, ainsi que l'éventuelle installation et la maintenance d'une station lunaire permanente. Photo : Goodyear

www.goodyear.com

Luxembourg Telecom, nouveau opérateur de téléphonie et data

Luxembourg Telecom, propose une large palette de services en matière de téléphonie fixe et mobile, et de lignes data haut débit sur fibre optique tant sur le réseau national qu'international. De même la société dispose de salles de data center de dernière génération dans le bâtiment LuxConnect à Bettembourg, à distance de ses locaux de contrôle des opérations et est sur le point d'ouvrir un second site.

Opérant sous statuts PSF, Luxembourg Telecom commercialise plusieurs packages modulables adaptés aux besoins des entrepreneurs. Les différentes options vont de l'hébergement des serveurs et des centrales téléphoniques à la gestion complète des appels en passant par la prise en charge de la sécurité ou du stockage de données, les call center et les help desk. De plus, la société BIP Investment Partners, entrera prochainement dans le capital de Luxembourg Telecom.

www.luxembourgtelecom.com

Film sur les études l'Université du Luxembourg

L'Université du Luxembourg vient de présenter un DVD, contenant un film de dix minutes sur la recherche menée à l'université, des interviews du recteur, Rolf Tarrach, et des doyens des trois facultés, ainsi qu'une présentation du service des études et de la vie étudiante.

« L'Université du Luxembourg sur DVD » est un film qui montre le quotidien des étudiants et des chercheurs sur les différents campus. Ils sont une vingtaine, étudiants et chercheurs, a avoir activement contribué à la réalisation de ce film. Le DVD fait figure d'un outil de marketing qui sera distribué aux étudiants de l'université et lors de foires. L' « Université du Luxembourg sur DVD » est un support plurilingue (avec sous-titres en anglais, allemand et français) disponible gratuitement en envoyant un courriel à movie@uni.lu.
Les films principaux peuvent également être visionnés sur YouTube et très prochainement sur le site même de l'université.

www.uni.lu

SES : Le Satellite NSS-12 arrive à Kourou

SES World Skies annonce que son satellite NSS-12 est arrivé au centre spatial européen de Kourou, en Guyane française, à bord d'un avion-cargo Antonov. Le satellite NSS-12 sera préparé pour son lancement à bord de la fusée Ariane 5, dont le décollage est programmé le 29 octobre 2009.

Le satellite NSS-12 remplacera NSS-703 à 57° Est et couvrira la quasi-totalité de l'hémisphère Est, en augmentant la capacité et la puissance de transmission sur une position orbitale clé située au carrefour de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Australie. Ce satellite est doté de 40 répéteurs en Bande C, de 48 répéteurs en Bande Ku avec une puissance d'émission DTH, ainsi qu'une interconnexion de faisceaux élaborée et le croisement des bandes C et Ku. NSS-12 est basé sur une plate-forme SS/L 1300 qui a déjà fait ses preuves dans l'espace et il a été conçu pour une durée de vie minimale de 15 ans.

www.ses.com

Ernst & Young : Investment Funds in Luxembourg – A Technical Guide 2009

Ernst & Young Luxembourg vient de publier l'édition 2009 de son guide intitulé « Investment Funds in Luxembourg – A Technical Guide ». Cette publication de plus de 200 pages présente une introduction de Luxembourg comme place financière de choix pour les fonds d'investissement. Elle détaille l'éventail de types de fonds possibles à Luxembourg et résume les modalités règlementaires de leur constitution et de leur fonctionnement. Cette édition inclut également la règlementation applicable aux sociétés de gestion basées à Luxembourg.

L'édition 2009 inclut les dernières mises à jour en terme de législation et de réglementation, et mets en évidence les développements actuels et futurs au Luxembourg ainsi qu'au sein de l'Union Européenne.
Le guide peut être téléchargé sur le site d'Ernst & Young, Luxembourg.

www.ey.lu

Curriculum

Erny Huberty nouveau président de Lëtzebuerg gëtt Gas

Erny Huberty, responsable du service marketing d'Enovos Luxembourg S.A., vient d'être nommé président de l'association Lëtzebuerg gëtt Gas. L'association remercie son prédécesseur Jean Lucius, CEO d'Enovos Luxembourg, pour son engagement dans le domaine de la promotion du gaz naturel.

Lëtzebuerg gëtt Gas A.s.b.l. est une association dont le but est la promotion du gaz naturel comme carburant pour les véhicules ainsi que la promotion de l'utilisation et la vente de véhicules roulant au gaz naturel.

P&TLuxembourg a embauché huit jeunes à la recherche d'un emploi

En étroite collaboration avec l'Administration de l'emploi et le Centre national de la formation professionnelle continue (CNFPC), l'Entreprise des P&T a engagé huit stagiaires de niveau CATP ou technicien en télécommunications. Les trois premiers mois, ces nouveaux agents suivront des formations en télécommunications, informatique, comportementales ainsi que des stages pratiques dans divers services des P&T. A partir de janvier 2010, ces jeunes âgés entre 20 et 26 ans rejoindront un groupe de support technique où ils resteront environ un an. Leur tâche consistera à intervenir dans le cadre de projets spécifiques urgents ainsi qu'à aider des services devant faire face à des surcharges occasionnelles. Après cette période, ces agents pourront être intégrés dans différents services techniques en fonction de leurs compétences et des vacances de postes existantes. Photo : P&T

www.pt.lu

Bulletin d'information de l'OAI

L'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils (OAI) vient de publier la 66ème édition de son bulletin d'information. A la fois vecteur de communication entre ses membres et reflet de l'activité du conseil de l'Ordre et des différents groupes de travail associés à sa réflexion, le bulletin est également distribué aux instances administratives et politiques, ainsi qu'à divers organismes professionnels et culturels au Luxembourg et à l'étranger.

Dans ce numéro sont traités entre autres les sujets suivants : le suivi des élections législatives, le lancement du Festival des Cabanes 2010, les avis de l'OAI sur les projets de règlements grand-ducaux « Concours » et « Performance énergétique des bâtiments fonctionnels », ainsi que sur la loi concernant l'exercice d'une profession libérale sous forme de société et la promotion dans les ordres nationaux de membres OAI. Le bulletin est disponible sur simple demande au secrétariat de l'OAI (E-mail : oai@oai.lu).

www.oai.lu

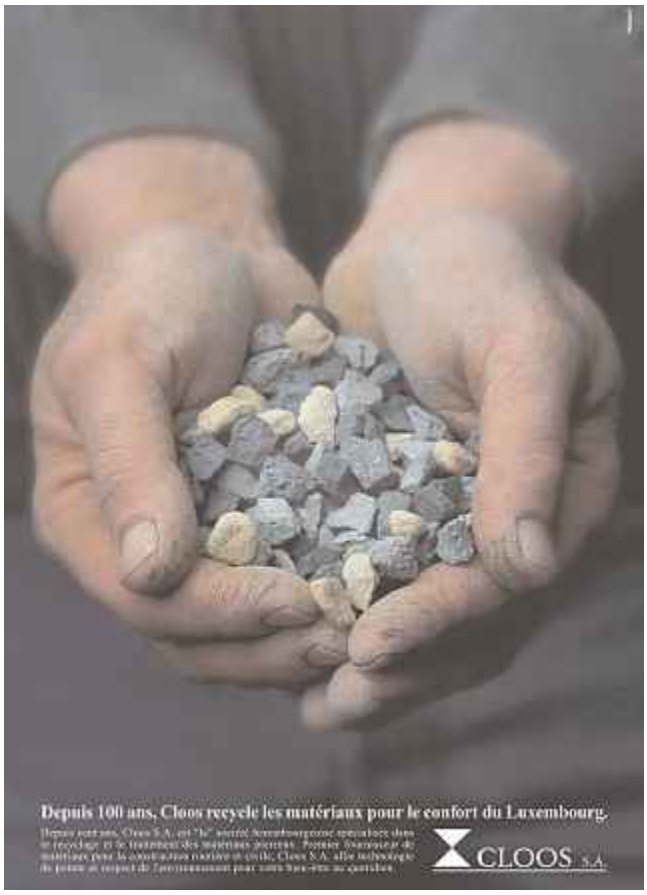

Malay Mukherjee a démissionné du Conseil d'administration d'ArcelorMittal

ArcelorMittal annonce que Malay Mukherjee a démissionné de son Conseil d'administration afin de poursuivre d'autres intérêts. Malay Mukherjee a rejoint le conseil en mai 2008 après une longue carrière à la direction d'ArcelorMittal et dernièrement comme membre de la direction générale du groupe responsable pour l'Asie, l'Afrique, la CEI, les mines et la technologie.

Le seul risque : la réaction de vos employés

Fortis Assurances Luxembourg

Fortis Assurances Luxembourg innove en vous proposant **PROLIFE CLICK**, notre nouveau contrat d'Assurance de Groupe :

- 100% des primes patronales versées garanties à l'échéance,
- 100% des gains enregistrés par le Fonds sécurisés quotidiennement, grâce à un effet cliquet innovant,
- 100% de satisfaction de vos employés.

Si vous aussi vous voulez connaître leur réaction, contactez notre département Assurance de Groupe au 24 18 58 56 60
16, Boulevard Royal - L-2449 Luxembourg www.fortisinsurance.lu

Nouvelle grippe : mode d'emploi

La rédaction tient à préciser que les mesures décrites par la suite ne sont applicables qu'en cas de pandémie grippale, scénario pour l'instant peu probable.

Dans le cadre de la prévention contre le virus A/H1N1 ce dossier propose une démarche et des outils pour aider les entreprises à se préparer à l'arrivée de la vague pandémique, afin d'assurer la continuité des activités tout en protégeant la santé des salariés : organisation du travail, protection collective, règles d'hygiène, protection respiratoire.

Le virus A/H1N1

Le nouveau virus grippal A/H1N1 est apparu récemment au Mexique et aux Etats-Unis. Il s'est propagé rapidement et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré l'état de pandémie (phase 6) le 11 juin 2009. C'est l'extension géographique des cas et non la gravité de la maladie qui a conduit l'OMS à cette décision. Néanmoins, il faut préciser que, tout en étant très contagieuse, la nouvelle grippe n'est actuellement pas plus grave que les grippes saisonnières.

La grippe due au nouveau virus A/H1N1 se manifeste par les mêmes symptômes qu'une grippe saisonnière classique : fièvre élevée, toux, courbatures, fatigue intense... D'après les données actuellement disponibles, dans la majorité des cas, les malades n'ont présenté que des symptômes bénins et leur guérison a été rapide et complète, souvent en l'absence de toute forme de traitement médical. Un certain nombre de malades présentent des symptômes gastro-intestinaux. Toutefois, l'ensemble des caractéristiques de cette nouvelle grippe n'est pas connu aujourd'hui. De plus elles pourraient évoluer dans le temps.

pré>ention

Outre l'impact sanitaire, une pandémie grippale perturbera l'ensemble des activités sociales et économiques notamment du fait d'un absentéisme élevé :

- Malades absents de leur travail pendant une à deux semaines
- Personnes prenant soin d'un proche malade
- Personnes devant garder leurs enfants à la maison (crèches et écoles étant fermées)
- Personnes retenues chez elles du fait de perturbations dans les transports en commun...

Les influences sur les entreprises

Certains scénarios prédisent, au plus fort de la vague pandémique, un absentéisme pouvant atteindre 40 %, ce qui perturberait non seulement le fonctionnement des entreprises, mais aussi de leurs fournisseurs. Chaque entreprise doit donc anticiper et s'organiser pour pouvoir fonctionner en mode dégradé tout en assurant la protection de ses salariés. A cette fin, les entreprises doivent dès maintenant envisager :

- l'élaboration d'un plan de continuité d'activité pour un fonctionnement en mode dégradé, l'identification des activités devant être assurées en toutes circonstances et de celles qui peuvent être différées, l'évaluation des ressources humaines nécessaires au maintien des activités indispensables,
- de prévoir des mesures pour protéger la santé des salariés : organisation du travail en temps de crise, mesures d'hygiène, port de masque, des stocks suffisants de produits d'hygiène et de masques,
- de faire connaître les dispositions prises,
- de prendre connaissance des informations mises à leur disposition par les autorités.

Le plan de continuité des activités

Le plan de continuité des activités est destiné à mettre en place dans l'entreprise une organisation spécifique pour maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible, tout en protégeant la santé du personnel.

Pour l'élaboration du plan de continuité des activités, on peut se baser sur un taux moyen d'absentéisme de 40 % sur les deux semaines de pointe d'une éventuelle vague pandémique et de 25 % tout au long d'une vague pandémique

ontinuitécontinuitéc

(8 à 12 semaines). L'absentéisme pourrait être encore plus conséquent dans une petite entreprise. Le plan de continuité ne peut être réalisé qu'au sein même de l'entreprise car il dépend de son type d'activité, de sa taille, de son organisation et de son environnement. Il doit être mis à jour régulièrement. La mise en place d'une cellule de crise est indispensable. Elle coordonnera l'élaboration du plan de continuité et en assurera la mise en œuvre lors de l'arrivée de la vague pandémique. La taille et la composition de la cellule de crise doivent être adaptées à la structure de l'entreprise.

L'entreprise doit tout d'abord désigner une personne responsable de cette cellule (et au moins un remplaçant). La composition de la cellule de crise doit permettre de traiter les aspects suivants :

- Mise en sécurité de l'entreprise
- Ressources humaines
- Services généraux et services informatiques
- Santé au travail

La formalisation de tous ces éléments permet de rédiger un plan de continuité adapté aux missions de l'entreprise en cas de pandémie grippale. Au-delà de la menace virale, un tel plan de continuité des activités peut être très utile pour assurer le fonctionnement des entreprises en cas d'une dégradation des installations ou d'un absentéisme élevé.

Le maintien de l'activité en mode dégradé nécessite des modifications de l'organisation du travail. Ainsi, l'entreprise peut envisager d'adapter les modalités de production ou encore mettre à disposition des salariés le matériel nécessaire pour le travail à domicile.

ontinuitécontinuitéc

Démarche pour la préparation du plan de continuité

— **Examen des principales conséquences** d'une pandémie grippale sur l'activité habituelle de l'entreprise
— **Identification et hiérarchisation des missions de l'entreprise**
— devant être assurées en toutes circonstances
— pouvant être interrompues pendant une à deux semaines
— pouvant être interrompues de huit à douze semaines
— **Evaluation des ressources nécessaires** (humaines, matérielles, financières…) **pour le maintien des activités**
— **en mode dégradé**
— Définition des ressources humaines nécessaires au maintien des postes indispensables préalablement identifiés
— en tenant compte des contraintes familiales ou de transport des personnes occupant ces postes
— Organisation des délégations de pouvoir
— Identification des activités de support indispensables (maintenance, informatique, nettoyage, sécurité-gardiennage…),
— pouvant être assurées en interne ou externalisées
— Anticipation et formation des remplaçants (binômes…) pour les activités prioritaires
— Identification des fournitures dont il faut assurer l'approvisionnement en priorité
— **Définition des mesures à mettre en œuvre pour protéger la santé des salariés**
— Organisation du travail (possibilités de travail à domicile, modification des plages horaires, limitation des contacts
— directs au sein de l'entreprise…)
— Mesures d'hygiène et de port de masque
— Information et formation
— Modalités d'accueil
— Conduite à tenir pour la prise en charge d'un salarié grippé sur le lieu de travail
— **Choix des moyens de communication auprès du personnel (site Internet…)**

Les risques de transmission au sein de l'entreprise

La transmission de la grippe se fait essentiellement par voie aérienne, par l'intermédiaire de gouttelettes émises lors de la toux, d'éternuements ou même de la parole ou de contats proches et fréquents avec d'autres personnes. Elle peut également avoir lieu par l'intermédiaire des mains contaminées portées aux muqueuses du visage.

Des mesures organisationnelles et comportementales visant à limiter la transmission ont le but de diminuer les contacts entre les personnes présentes au sein de l'entreprise (salariés, intervenants extérieurs, clients ou visiteurs). Elles seront à mettre en œuvre progressivement en suivant les recommandations des autorités sanitaires dès l'annonce officielle d'une vague pandémique.

Quelques mesures organisationnelles limitant les risques de transmission

- Limiter le nombre de personnes présentes simultanément sur le lieu de travail ou dans un même local, dans la mesure où l'activité le permet (télétravail, horaires décalés…)
- Eviter les réunions et les rassemblements de personnes
- Privilégier les bureaux individuels en répartissant les personnels présent
- Favoriser la communication par courrier électronique, téléphone, audioconférence ou visioconférence
- Etablir des procédures pour l'accès des visiteurs et des clients (dispositifs avec interphone ou hygiaphone, mise en place d'écrans, limitation du nombre de visiteurs ou clients et des files d'attente, signalisation et affichage des consignes générales comme les distances minimales entre les personnes, mise à disposition de masques chirurgicaux et de solutions hydro-alcooliques…)
- Organiser les livraisons pour limiter les contacts avec l'extérieur
- Multiplier les points de mise à disposition des produits d'hygiène et des masques chirurgicaux afin d'éviter tout regroupement de personnes. Chaque personne devrait avoir en permanence quelques masques avec elle.

En complément des mesures visant à limiter les contacts et des mesures d'hygiène individuelle, des mesures relatives au nettoyage des locaux et à la gestion des déchets sont à prévoir, afin de limiter la transmission au sein de l'environnement de travail.

Gestion des déchets et nettoyage des locaux

Certaines dispositions en matière de gestion des déchets et de nettoyage des locaux peuvent être prises dès maintenant. Ainsi, un réexamen éventuel des contrats passés avec l'entreprise extérieure de nettoyage, notamment concernant les fournitures (sacs plastiques, produits de nettoyage…).

D'autres mesures doivent être prévues en cas de l'arrivée d'une vague pandémique. Il s'agit notamment de l'organisation en interne d'un ramassage plus fréquent des sacs plastiques garnissant les poubelles (sacs qui seront collectés dans un deuxième sac à éliminer avec les ordures ménagères) et du nettoyage plus fréquent des surfaces, notamment dans les espaces communs (lieux de passage, espaces de convivialité, bureaux partagés…).

Le nettoyage du milieu de travail et des revêtements « high touch zone » (éviers, poignées, rambardes, comptoirs,…) permet de limiter la transmission d'un agent infectieux. Le nettoyage nécessite l'utilisation d'un détergent suivi si nécessaire d'une solution désinfectante.

La grippe au travail

Pendant la vague pandémique et en cas de symptômes évocateurs de la grippe (fièvre, frissons…), l'organisation de la prise en charge d'une personne sur le lieu du travail doit être mise en œuvre selon les consignes établies au préalable par la cellule de crise en concertation avec le médecin du travail. La procédure doit être affichée et connue par tous. Un exemple est proposé dans l'encadré ci-dessous.

Conduite en cas de symptômes grippaux au lieu de travail

- Evitez les contacts avec vos collègues
- Mettez un masque chirurgical
- Prévenez par téléphone votre supérieur hiérarchique
- Retournez à votre domicile
- Appelez votre médecin traitant qui vous indiquera la conduite à tenir
- Ne reprenez le travail qu'après disparition des symptômes

Assurez votre capital humain, le plus précieux de votre entreprise

advantis Votre assurance Vie Groupe

Foyer Vie, véritable partenaire de votre entreprise, vous propose sa gamme de solutions et de services pour la mise en place d'un régime complémentaire de pension.
Nous construisons pour vous des solutions sur mesure adaptées à votre politique salariale et modulées au gré des besoins complémentaires d'épargne et de prévoyance de vos salariés.
Avec **advantis**, votre entreprise est unique. **www.advantis.lu**

Foyer
VIE

Äert Vertrauen a sécheren Hänn

12, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange - Tél.: +352 437 43 4090

Après le départ de la personne malade, les procédures prévues pour le nettoyage des objets ayant été en contact avec cette personne (téléphone, clavier d'ordinateur, plan de travail…) doivent être appliquées. Les consignes des autorités sanitaires pouvant évoluer en fonction de la situation, il convient de se tenir informé et d'adapter la conduite à tenir déjà établie.

Le virus grippal se transmet essentiellement par l'air. Il peut également se retrouver sur les mains et sur les objets contaminés (poignées de portes, téléphones, plans de travail…). Des mesures d'hygiène de base (hygiène respiratoire et lavage des mains) doivent donc être appliquées systématiquement. Pour éviter une propagation, les salariés doivent se couvrir la bouche lorsqu'ils toussent, se couvrir le nez chaque fois qu'ils éternuent, se moucher et ne cracher que dans des mouchoirs en papier à usage unique, qui sont à jeter immédiatement à la poubelle et se nettoyer les mains régulièrement, en particulier après s'être mouché.

Le lavage régulier des mains est donc essentiel. Il peut se faire avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydro-alcoolique.

Pendant une pandémie, le port de masque doit être généralisé afin d'éviter une propagation de la grippe. Des masques adaptés aux situations de travail devront être mis à disposition par l'entreprise. Il peut s'agir de masques chirurgicaux et de masques de protection respiratoire FFP2, chaque type de masque ayant des indications d'utilisation différentes.

Le masque chirurgical ou masque anti-projections vise à protéger les autres en évitant la projection vers l'entourage ou l'environnement des gouttelettes émises lorsque celui qui porte le masque tousse, éternue ou parle.

Le masque de protection respiratoire jetable FFP2 doit protéger celui qui le porte contre le risque d'inhalation de petites particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir le virus responsable de la pandémie. Après usage, l'utilisateur doit jeter son masque dans une poubelle munie d'un sac plastique, puis se laver les mains.

Une information et une formation des salariés à l'emploi de ces masques sont à prévoir. En effet, pour être efficace, un masque doit être porté bien ajusté .

Un masque de protection respiratoire qui a été retiré ne doit pas être réutilisé. De plus, la mise en place et le retrait d'un masque doivent s'accompagner d'un strict respect des règles d'hygiène (lavage des mains avant et après manipulation du masque). Qu'il s'agisse des masques FFP2 ou des masques chirurgicaux, ils doivent être systématiquement changés quand ils sont mouillés. Des gants de protection sont enfin à prévoir pour les personnels chargés de collecter les sacs poubelles au cours de la journée. Les mouchoirs, masques et gants usagés doivent être jetés dans des poubelles garnies d'un sac plastique étanche muni d'un lien. Ces poubelles ont de préférence un couvercle à commande au pied. Les sacs en plastique préalablement fermés sont collectés régulièrement par des personnes équipées de gants. Ils sont mis dans un deuxième sac plastique étanche lui aussi fermé par un lien. Ainsi conditionnés, ils peuvent être éliminés dans le circuit des ordures ménagères.

!nformations

Information et communication

Afin de mieux anticiper, organiser et faire connaître les dispositions prises au sein de l'entreprise, il est indispensable de mettre l'accent sur l'information des salariés et des principaux interlocuteurs de l'entreprise (fournisseurs, intervenants extérieurs, clients…).

Pour se préparer à la pandémie, l'employeur devra assurer l'information des salariés sur la menace de pandémie et sur le plan de continuité mis en place par l'entreprise. Il devra faire connaître les risques et les mesures de prévention collectives et individuelles prévues et former les salariés aux règles d'hygiène ainsi qu'au port des équipements de protection individuelle. Pendant la pandémie, l'employeur devra s'assurer du caractère opérationnel du dispositif d'information des salariés (au sein ou en dehors de l'entreprise), rappeler et afficher les mesures de prévention et les règles de fonctionnement établies ainsi que la procédure à suivre en cas de symptômes survenant sur le lieu de travail.

Adresses utiles :
www.grippe.public.lu / www.sti.lu /www.inrs.fr

contact

26-27 NOV. 2009

LUXEXPO EXHIBITION CENTER

LE SALON B2B
DES SERVICES AUX PME ET PMI

POUR COMMUNIQUER, PROSPECTER, VENDRE AU LUXEMBOURG

CHEFS D'ENTREPRISES ET DECIDEURS, RENCONTREZ LES PROFESSIONNELS LUXEMBOURGEOIS ET INTERNATIONAUX AU CŒUR DE LA GRANDE REGION :
Salon, Forum de l'Entreprise - b2fair - matchmaking, Conférences, Workshops, Afterwork…

VENEZ EXPOSER

www.contact-ene.lu

LUXEXPO EXHIBITION & CONGRESS CENTER

BRAIN&MORE Agence en Communication

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme

CHAMBRE DES METIERS Luxembourg

Barroso
et les entreprises

Par Henri Wagener

La reconduction de Jose Manuel Barroso à la présidence de la Commission européenne a suscité bon nombre de réactions, allant du triomphalisme de ses pairs jusqu'à la consternation de ses détracteurs. En s'associant à ses collègues européens, la Fedil tient à féliciter monsieur Barroso pour sa nomination. En effet, nous sommes d'avis que l'Europe a besoin de continuité en ces temps difficiles. Seul une Europe forte pourra faire face aux défis qui nous attendent au tournant, à savoir une bonne gestion de la relance économique et le développement d'une stratégie de sortie de la crise. Une Europe forte a besoin d'une Union institutionnellement stable pour développer une politique efficace. Le renouvellement du mandat de Barroso constitue un premier pas vers la résolution de la paralysie institutionnelle.

La continuité à la tête de l'exécutif européen doit aussi ouvrir le chemin des réformes afin de raviver la confiance dans l'économie européenne et de donner une vision et un objectif à la société. Afin de redonner un nouvel élan à la conjoncture, il faut d'abord ramener la confiance dans les marchés financiers, appliquer les réformes nécessaires tout en évitant de couper les flux de financement aux entreprises. Ces liquidités sont vitales pour l'exercice de leur activité et pour leur capacité d'innover. Nos entreprises font partie des acteurs principaux de notre économie très ouverte, leur marché est européen voire mondial. Pour cela, le marché intérieur, moteur de la croissance et de la création d'emplois en Europe, doit être étendu et renforcé. Les difficultés rencontrées par la Commission dans l'élaboration de nouvelles propositions ne doivent pas la décourager, les gains potentiels en valent bien la chandelle. Nous appelons au Président Barroso de persévérer dans ses efforts et de faire du marché intérieur une vraie priorité.

La commission Barroso I a amorcé une politique de lutte contre le changement climatique ambitieuse en plaçant l'Europe à l'avant-garde du mouvement pour un monde plus propre. La Fedil, tout comme l'ensemble de l'industrie européenne, a soutenu les objectifs de réduction d'émissions de CO_2 et d'efficacité énergétique. Toutefois, nous en appelons à la commission de défendre vigoureusement sa politique sur la scène internationale afin d'inciter nos partenaires, les autres pays industrialisés et pays émergeants, à suivre notre démarche en imposant des objectifs de réduction équivalents aux nôtres. Si l'Europe n'arrivera pas à imposer sa politique à ses partenaires, elle devra protéger son industrie contre la concurrence déloyale. Une Europe qui protège n'est pas protectionniste. Notre appel à Barroso II est clair : « notre industrie est prête à réduire ses émissions de CO_2 par des investissements conséquents, donnez-lui les moyens de les accomplir et ne vous débarrassez pas du système d'allocation de quotas la première occasion venue ».

L'Europe est souvent critiquée dans certains quartiers pour son manque de dimension sociale et Barroso est dépeint comme le complice ultralibéral de cette machination. Cette critique nous parait au mieux injustifiée et au pire malhonnête. L'Europe sociale, basée sur des systèmes sociaux nationaux solides et stables et complémentée par quelques 70 directives, est bien réelle. L'activité législative de la commission Barroso a été importante et ambitieuse, l'associer à l'attitude du « laissez-faire » ultralibéral lui fait injustice. Par le biais de sa participation au dialogue social national et européen, la Fedil est bien placée pour juger de la politique sociale européenne et nous encourageons monsieur Barroso et ses futurs collègues de continuer sur la voie de la réforme dans le respect du dialogue social.

Henri Wagener est conseiller Affaires européennes de la Fedil. Dans cette qualité, il dirige le bureau de représentation auprès de BUSINESSEUROPE à Bruxelles.

PAUL WURTH

ENGINEERING & TECHNOLOGY Worldwide

Global leader in Ironmaking Technologies

- Construction of complete blast furnaces, cokemaking and direct reduction plants
- Advanced environmental protection technologies

Competitive solutions for Civil Construction projects

- Project and site management
- Technical and Life Cycle engineering
- Consulting in construction and waste water treatment
- Upgrading and putting into conformity

Paul Wurth S.A. • 32, rue d'Alsace • P.O. Box 2233 • L-1022 Luxembourg
Tel.: (+352) 4970 1 • Fax: (+352) 4970 2209 • paulwurth@paulwurth.com • www.paulwurth.com

Subsidiaries: Brazil, Canada, Chile, Czech Republic, Germany, India, Italy, Korea, Mexico, P.R. China, Russia, South Africa, Spain, Taiwan, Ukraine, United Kingdom, U.S.A., Vietnam

LKL/LSG/Leading/RS/02.04.2007

Jeter ou conserver ?

La gestion des documents salariaux

Par Magalie Lysiak

Toute entreprise s'est un jour vue confrontée à la problématique du tri des documents générés par la gestion de personnel. Il est donc judicieux de faire une ébauche de ce qui est à garder et de ce qui ne l'est pas même si pour nombre de documents aucun texte légal ne traite du sujet. Dans ce cas, je me référerai au délai de prescription des actions y relatives, les documents antérieurs n'ayant plus aucune fonction probatoire.

Les créances salariales se prescrivent par trois ans suivant l'article L.221-2 du code du travail, les fiches de salaire et les autres documents liés aux rémunérations (relevé d'heures supplémentaires, livre des congés...) devraient normalement être conservés pour cette seule période, n'ayant plus aucun intérêt probatoire au-delà. Cependant l'article 16 du code de commerce impose de conserver les documents comptables pendant une période de 10 ans à partir de la clôture de l'exercice auquel ils se rapportent et partant les documents doivent être conservés durant cette période.

Les justificatifs de retenue d'impôt et de paiement incombant à l'employeur, doivent permettre à ce dernier de justifier la réalisation de ses obligations. Les actions en paiement de l'impôt se prescrivant par 5 ans sauf cas de fraude, il n'est pas nécessaire de conserver les documents relatifs au paiement ou retenue d'impôt au-delà.

Le problème le plus délicat rencontré par un employeur quant à la conservation est sans aucun doute celui du dossier personnel du salarié et plus particulièrement pour les anciens salariés ou les non-salariés. Il s'agit également des durées les plus complexes à déterminer puisqu'il faut prendre en compte plusieurs paramètres comme les éventuels recours intentés par le salarié, les éléments communiqués volontairement, les candidatures spontanées ou encore les obligations imposées par le contrat de travail et perdurant au-delà de la fin des relations contractuelles. Ces documents sont soumis à la loi relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel qui impose que ne soient conservés les documents que le temps nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquels ils sont collectés et traités.

Il est vivement conseillé de conserver le dossier du salarié pendant au moins 3 mois suivant la fin de la relation de travail respectivement jusqu'à un an lors de la contestation des motifs du licenciement qui proroge la durée d'un éventuel recours. En cas de recours du salarié, le dossier (y compris les avertissements) doit être conservé tant que l'affaire n'est pas définitivement toisée (1ère et 2ème instance).

Au-delà, le dossier personnel du salarié n'est à conserver que dans le cas d'obligations « post-résiliation » - clause de non concurrence - ou de confidentialité par exemple. A nouveau la conservation de tels documents relève du bon sens puisqu'il permettra d'apporter la preuve de l'obligation pesant sur l'ancien salarié.

Se pose aussi la question des candidatures adressées à l'entreprise qui ne pourront être conservées ad vitam aeternam sans pour autant qu'une durée butoir ne soit fixée. Dans ce cas il appartient à la société de faire régulièrement le tri et de se séparer de CV devenus « vétustes » le plus souvent après un ou deux ans. D'autres Etats ont réglementé cette pratique, la France par exemple impose un maximum de deux ans.

Il existe un ensemble d'autres délais de conservation qu'il est impossible d'énumérer à cet endroit mais en cas de doute, le mieux est de se référer aux délais de prescription.

Magalie Lysiak est conseillère auprès de la Fedil.

Lu & approuvé

"Déi nei Regierung ass determinéiert hire Konjunkturprogramm weider ëmzesetzen, an dee Konjunkturprogramm fënnt säin Nidderschlag am Budget 2010. Dat heescht, mir wäerten an deem Budget héich Investitiounsausgaben hunn, dat ass wichteg fir d'Infrastrukturen hei am Land ze moderniséieren, et ass awer och wichteg fir all déi Betriber zu Lëtzebuerg, déi dee Konjunkturprogramm ëmsetzen, datt déi och Aarbecht hunn an domat kënnen hir Leit an der Beschäftegung halen".

Luc Frieden
Présentation du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2010
29 septembre 2009

"D'Regierung wollt an engem Beräich direkt massiv spueren, an dat ass de Beräich vun de Fonctionnementskäschten. Et ass och deen eenzege wou se wollt spueren. An d'Fonctionnementskäschte vum Staat klammen am klassesche Staatsbudget d'nächst Joer nëmmen em 1,5%".

Luc Frieden
Présentation du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2010
29 septembre 2009

En bref

Prix de l'environnement 2009 - date de limite de dépôt des dossiers reportée

Le Prix de l'environnement, qui est remis tous les deux ans, vise à récompenser les entreprises dont les efforts techniques et financiers ont pour but de concilier productivité et préservation des ressources naturelles. La date limite de dépôt des dossiers a été reportée au 26 octobre 2009. Les entreprises souhaitant encore participer au Prix de l'environnement de la Fedil peuvent obtenir le règlement du Prix de l'environnement ainsi que le formulaire de candidature auprès du secrétariat de la Fedil en envoyant un courriel à fedil@fedil.lu

« Je ne trouve pas dans ce budget les accents qui permettront de faire des économies. En 2011 la situation économique ne sera guère meilleure, le problème n'est que reporté à plus tard. Et même si les impôts ne seront pas augmentés on ne sait pas par quel moyen la consommation sera relancée ».

Xavier Bettel
au sujet du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2010
29 septembre 2009

« Pour répondre aux effets de la crise, le gouvernement a choisi une politique anticyclique qu'il ne peut pas arrêter brutalement. Les dépenses d'investissement sont donc poursuivies et les consommateurs sont ménagés. Mais, peu à peu, il faudra freiner les dépenses sans trop charger les groupes les plus fragilisés. D'où une approche sélective des transferts sociaux ».

Lucien Thiel
au sujet du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2010
29 septembre 2009

Qualifications de demain : Nouvelle enquête dans le domaine des TIC

La Fedil attire l'attention de ses membres sur le lancement imminent de sa traditionnelle enquête sur « Les qualifications de demain », en collaboration avec la clc et l'ABBL, qui aura lieu cette année dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Cette enquête vise à identifier les métiers en tension ou qui le deviendront afin de permettre d'orienter au mieux les jeunes et d'adapter l'offre de formation.
Un questionnaire sera envoyé à toutes les entreprises concernées et la Fedil remercie d'ores et déjà ses membres pour leur collaboration future à cette enquête qui, chaque année, intéresse tous les acteurs économiques.

Conférence sur la responsabilité environnementale des entreprises : 9 novembre 2009

La Fedil organise le 9 novembre 2009 une conférence sur la responsabilité environnementale des entreprises en présence du ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler. Cette conférence a pour objectif d'informer les entreprises membres sur l'évolution récente de la législation environnementale et, plus particulièrement, sur la directive 2004/35/CE ainsi que sa loi de transposition. Nos différents intervenants traiteront du contenu de la loi et des nouvelles responsabilités qu'imposent cette dernière, des possibilités de couverture des risques et enfin des expériences d'entreprises dans le domaine de la responsabilité environnementale.

Optimiste mais réaliste

En tant qu'employeur et chef d'entreprise, j'ai deux responsabilités majeures. La première renvoie à ma fonction d'employeur et consiste à assurer l'emploi du personnel dans les meilleures conditions possibles. La deuxième va de pair avec ma mission de chef d'entreprise dont l'objectif est d'optimiser la rentabilité de sa société. Mon devoir est non seulement de faire face à ces deux responsabilités, mais surtout de les combiner de manière à ce qu'elles puissent évoluer ensemble et dans la bonne direction, c'est-à-dire dans l'intérêt des collaborateurs, de l'entreprise, et des actionnaires.

Cette tâche est loin d'être aisée, mais pour y parvenir, j'ai appris à m'armer d'un état d'esprit que je considère être le plus approprié : l'optimisme réaliste. A mes yeux, rien ne vaut un optimisme sain, sans lequel il serait impossible d'aller de l'avant, tempéré par une bonne dose de réalisme critique. Je dirais que cette philosophie est applicable à tout moment, mais elle l'est d'autant plus aujourd'hui, en cette période profondément marquée par le changement.

De son temps, Héraclite, le philosophe grec présocratique, déclarait déjà : « Panta rhei, tout coule », théorie selon laquelle le monde est en perpétuel mouvement. Cela dit, qui aurait cru qu'une crise d'une telle ampleur allait frapper le secteur financier aussi durement et mettre nos entreprises en difficultés ? Qui aurait cru que ce raz-de-marée allait provoquer une mutation aussi profonde du monde de la finance ? L'être humain se plaît à croire à l'immuable, or force est de constater que tout est changement. Le monde dans lequel nous vivons est fait ainsi, tantôt imprévisible, tantôt versatile, parfois impitoyable. Il faut donc toujours être aux aguets, ne jamais baisser la garde, pour ne pas devenir une victime du changement, mais au contraire, en tirer profit.

Il est indéniable que la crise financière a apporté son lot de difficultés, aussi bien pour les salariés que pour les chefs d'entreprises. Mais en fin de compte, elle est également génératrice d'opportunités qu'il convient de saisir à bras le corps. Mais j'irais encore plus loin en disant qu'il ne suffit pas de saisir des opportunités lorsqu'elles se présentent, il faut aller les chercher, les attirer, voire les créer de toutes pièces. Mais toutes ces bonnes intentions seraient parfaitement vaines si on ne tirait pas les leçons du passé.

Aujourd'hui, le monde de la finance se trouve à un carrefour où deux choix diamétralement opposés se présentent : persister dans la même direction qu'avant et s'engouffrer davantage ou changer complètement de cap pour renaître de ses cendres. Tout compte fait, c'est donc un mal pour un bien, à condition de choisir la bonne direction.

Les professionnels du secteur financier doivent maintenant faire preuve de créativité, d'inventivité et de diligence pour remettre la finance sur les rails. Mais avant toute chose, un véritable examen de conscience s'impose.

A l'avenir, les produits bancaires devront être simples, transparents et parfaitement compréhensibles pour le client. Les banques devront proposer une réelle offre de services qui correspond aux attentes et aux véritables besoins des clients. La pratique peu scrupuleuse de la vente de n'importe quoi à n'importe qui doit définitivement cesser et l'appât du gain ne devra plus être le moteur principal de la vente, mais bien le souci de satisfaire au mieux les besoins réels du client. Les politiques du marketing agressif et de la vente à tout va n'ont désormais plus leur place dans le secteur financier, tel qu'il se dessine aujourd'hui.

Mais au delà de cela, c'est toute une mentalité qu'il faut revoir de A à Z. Les vendeurs purs et durs doivent impérativement laisser la place à des conseillers avisés, en permanence à l'écoute de leurs clients. Je suis convaincu qu'en parlant moins et en étant davantage à l'écoute des clients, nous pourrions évoluer vers un monde résolument plus sain, dans lequel certaines dérives ne seraient plus qu'un mauvais souvenir. Je ne dis pas qu'il s'agira d'une mince affaire, il y a certes du travail à fournir, des mentalités à changer, mais je suis persuadé que ça peut marcher. C'est ça l'optimisme réaliste.

Frank Wagener est administrateur délégué de Dexia-Banque Internationale à Luxembourg

A propos de la Fedil

Fedil
Business Federation Luxembourg

Fondée en 1918, la Fedil est aujourd'hui une fédération d'entreprises multisectorielle couvrant notamment les secteurs de l'industrie, de la construction et des services aux entreprises. Par ailleurs, la Fedil regroupe actuellement 16 associations sectorielles.

Sur le plan national, la Fedil a pour objectif principal la défense des intérêts professionnels de ses membres de même que l'analyse de toutes les questions d'ordre économique, social et industriel y relatives. Par ailleurs, la Fedil s'efforce de développer l'esprit et les liens de solidarité entre employeurs luxembourgeois.

Sur le plan international, la Fedil est affiliée à l'BUSINESSEUROPE (www.businesseurope.eu) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son conseiller Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la Fedil collabore aux activités de la Conférence internationale du travail (OIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que du Bureau consultatif économique et industriel (BIAC) auprès de l'OCDE.

Entretenant un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs publics, les milieux économiques et les syndicats, la Fedil s'efforce d'infléchir les décisions politiques et administratives dans l'intérêt de la libre entreprise. Par ailleurs, la Fedil est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

La Fedil accomplit une mission d'information, d'assistance et de conseil envers ses membres. Cinq groupes de travail (Affaires économiques et financières, Affaires industrielles, Affaires sociales, Recherche & développement, Technologies de l'information et de la communication), présidés par un membre du conseil d'administration et composés d'experts, choisis au sein des entreprises membres, étudient et préparent les décisions à prendre par le conseil d'administration.

www.fedil.lu

L’art est une démonstration dont la nature est la preuve. *(George Sand)*

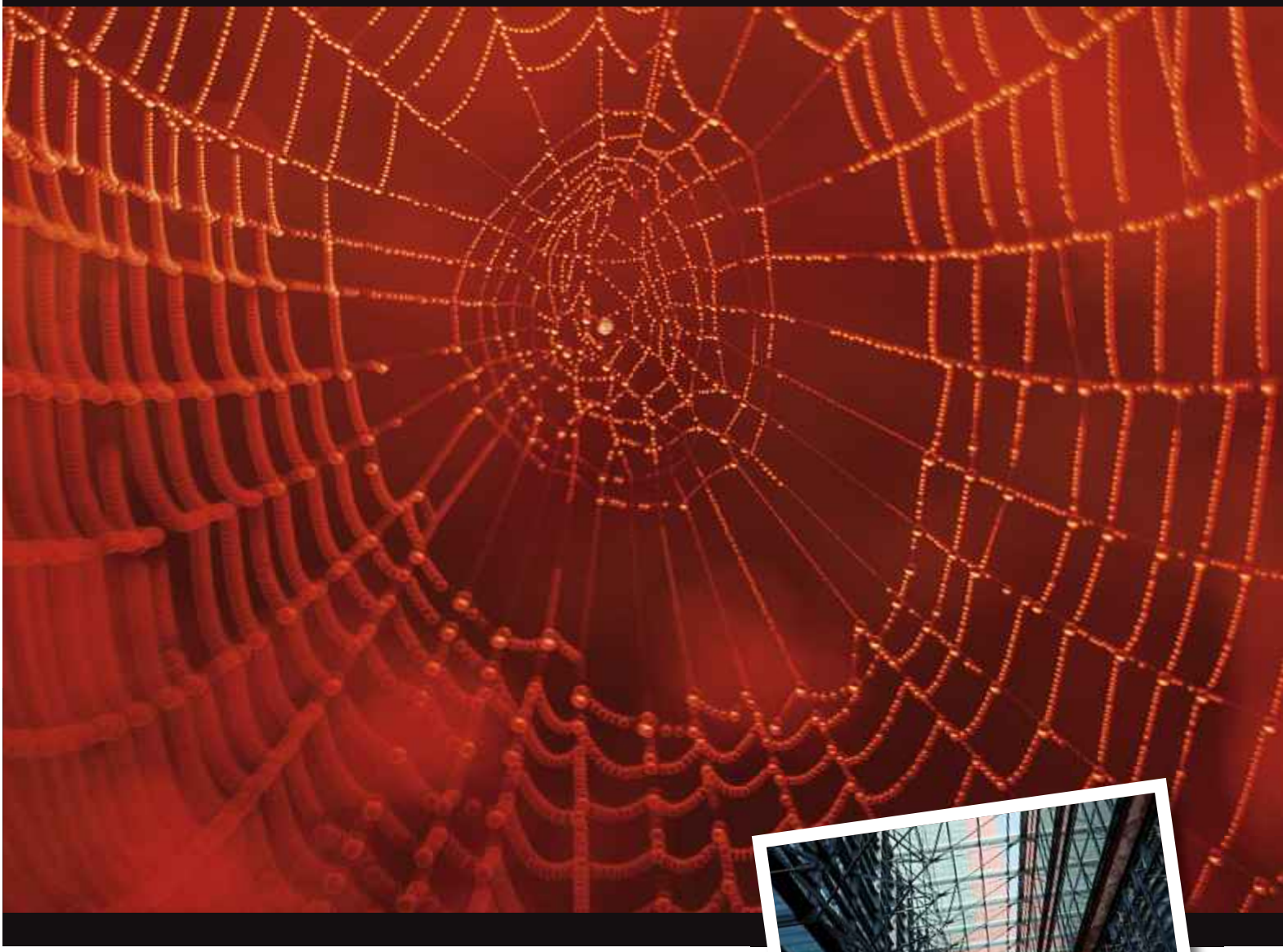

Depuis 60 ans, nous nous sommes construits
dans le respect des valeurs humaines, qualitatives et environnementales.
Plus que jamais, notre priorité est un développement de solutions innovantes
en harmonie avec la nature, durablement.

SOLUDEC
GENERAL CONTRACTORS

Centre Opérationnel Soludec - Parc d’Activité Gadderscheier - L-4570 Differdange
Tél: 26 599-1 - Fax: 26 599-599 - E-mail: info@soludec.lu - Web: www.soludec.com

Soludec S.A. - Soludec Development - Soludec France - Soludec Qatar - Soludec Africa

© COMED

RECYCLER POUR PRESERVER

Assurer la qualité de vie des générations actuelles et futures, telle est la finalité du développement durable. Une bonne gestion des déchets constitue un enjeu considérable pour notre avenir, tant pour les collectivités que pour les entreprises.
Nous vous assurons un service fiable à long terme car nous mettons en œuvre des solutions globales performantes, durables et innovantes.

VOTRE ENVIRONNEMENT, NOTRE RESPONSABILITÉ.

suez environnement SITA

LAMESCH S.A.
12, Z.I. Wolser 2 - B.P.75 L-3201 BETTEMBOURG
Tél. : +352 52 27 27 -1 Fax : +352 51 88 01
www.lamesch.lu